

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 2 DECEMBRE 2019

Présidence : M. Florian Berset

Conseil général : 48 Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
MM. Jean-Baptiste Carrel, Dominique Castella et Stéphane Velan arrivent avec du retard.

Excusé : M. Domenico Facciuto

Conseil communal : Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl, MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Yves Rumo, Fabien Schafer et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il annonce la démission avec effet au 27 novembre 2019 de M. Jérôme Quéru, cercle de Vuisternens-en-Ogoz. Une élection complémentaire sera organisée par la commune.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 15 novembre 2019 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2019 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Il informe que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concernée par un dossier.

Arrivée de M. Dominique Castella.

Le Conseil communal annonce un point supplémentaire à l'ordre du jour, « *3.0 Planification financière 2020-2024 - Information* ».

Le nouvel ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019
2. Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand
3. Budget 2020 de la Commune de Gibloux
 - 3.0 *Planification financière 2020-2024 - Information*
 - 3.1 *Budget de fonctionnement*
 - 3.2 *Budget des investissements – décisions spéciales*

- 3.2.1 *Analyse du fonctionnement de l'Administration communale*
- 3.2.2 *Réfections des places de jeux des écoles*
- 3.2.3 *Posat – réfection du Chemin de la Glâne*
- 3.2.4 *Farvagny-le-Grand – réalisation d'une étude de zone 30 km/h dans le secteur de la Route du Bry*
- 3.2.5 *Farvagny-le-Petit – réalisation d'une étude de zone 30 km/h*
- 3.2.6 *Rueyres-st-Laurent et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Rueyres*
- 3.2.7 *Réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz*
- 3.2.8 *Achat de véhicules édilitaires, tranche 2020*
- 3.2.9 *Déplacement de conduites diverses d'eau potable*
- 3.2.10 *Vuisternens-en-Ogoz – crédit complémentaire pour le bassin de laminage de Pra Gady*
- 3.2.11 *Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, secteur Impasse de la Chauderette*
- 3.2.12 *Villarsel-le-Gibloux – allègement de collecteurs d'eaux claires, secteur Sud*
- 3.2.13 *Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie et mesures complémentaires*
- 4. Budget 2020 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 4.1 *Budget de fonctionnement*
 - 4.2 *Budget des investissements*
- 5. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente de 16'000 m² situés dans la zone d'activité La Longivue à Sottas SA à Bulle
- 6. Règlement sur le droit de cité communal
- 7. Modification du règlement scolaire communal
- 8. Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Julien Gremaud, pour une majorité du cercle de Farvagny, demandant la possibilité de développement d'une politique communale en matière de parkings communaux (10 octobre 2018)
- 9. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens
- 10. Informations du Bureau
- 11. Informations du Conseil communal
- 12. Divers

Décision :

Acceptez-vous le nouvel ordre du jour tel que proposé ?

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019.

Décision :

Acceptez-vous le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 ?

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand

Le bureau relève que pour un tel projet, il est regrettable que le Conseil communal n'ait pas jugé utile de présenter ce dossier complexe lors d'une séance précédente du Conseil général.

Le projet sera voté en 5 votes séparés :

- 1^{er} vote : création de la « Fondation Pra Bastian »
- 2^{ème} vote : cession à la fondation du droit de construire sous la forme d'une surface de plancher de 814 m
- 3^{ème} vote : prise en charge de la moitié des frais d'équipements du terrain pour un montant arrondi à CHF 100'000.-
- 4^{ème} vote : prise en charge de la moitié du capital initial de la fondation de CHF 40'000.-, soit CHF 20'000.-
- 5^{ème} vote : vote d'ensemble selon art. 44 du règlement du Conseil général

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Les enjeux de ce dossier sont :

- maintenir les séniors à domicile le plus longtemps possible ;
- les proches ne sont souvent plus en mesure d'aider les séniors de la famille ;
- proposer une solution intermédiaire entre le domicile initial souvent mal adapté et/ou trop grand et le placement dans un home ;
- privilégier des constructions intégrées dans les quartiers d'habitations et réparties dans les villages de la commune ;
- proposer des services d'aide à la personne :
 - o adapter la construction aux problèmes d'équilibre et de mobilité ;
 - o aide aux tâches ménagères : repas, nettoyage, lessive, etc. ;
 - o aide administrative ;
 - o aide pour les déplacements.

Etat des lieux :

- pas d'encadrement cantonal pour ce type de projet ;
- nombreuses initiatives privées sous des formes diverses ;
- le soutien communal est souvent déterminant.

Opportunité :

- développement d'un important quartier d'habitations d'une surface de 36'000 m² (32'500 m² de surface de plancher) dans le secteur Pra Bastian à Farvagny-le-Grand - PAD Pra Bastian ;
- l'intégration d'un immeuble d'appartements protégés fait partie du programme depuis le début des études de l'aménagement du quartier. Ce projet est inscrit au plan financier 2017-2021.
- un des propriétaires offre ou offrait une partie du terrain nécessaire et compte sur une contribution de la commune de même ampleur pour lancer l'opération ;
- la commune est propriétaire dans ce secteur d'un droit de construire correspondant au besoin du projet proposé.

Sur proposition du groupe de travail chargé de préciser les modalités d'une telle réalisation, le Conseil communal propose :

- de saisir cette opportunité de construire un premier immeuble de ce type de 14 appartements protégés avec un local commun et estimé à 4 millions de francs sur le territoire communal ;
- de confier la construction et la gestion de cet immeuble à une fondation à créer :
 - o garante de l'affectation de l'immeuble à des « appartements protégés » définie comme but par les fondateurs ;
 - o les membres du conseil de fondation s'engagent de manière bénévole ;
 - o la fondation peut développer l'offre « d'appartements protégés » en construisant d'autres immeubles du même type.
- de doter la fondation d'un capital de base sous la forme d'une donation du terrain à bâtir nécessaire et d'un montant destiné aux frais de constitution

Décisions à prendre :

- création d'une fondation appelée « Fondation Pra Bastian » chargée de construire et de gérer un immeuble d'appartements protégés. Les fondateurs sont la commune et la société Savimo SA ;
- céder à la fondation à créer le droit de construire sous la forme d'une surface de plancher de 814 m² propriété de la commune sur le PAD Pra Bastian pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés ;
- de prendre en charge en tant que fondateur :
 - o la moitié des frais d'équipement du terrain, un montant évalué à CHF 100'000.- ;
 - o la moitié du capital initial de la fondation, un montant de CHF 20'000.-

Le Conseil communal recommande au Conseil général de soutenir ce projet.

Discussion générale :

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel relayant un avis général

« Mon intervention n'est que moyennement liée à ce premier projet, mais relève d'un sentiment plus global dans lequel cette discussion s'inscrit.

Depuis bientôt quatre ans maintenant, nous faisons l'expérience d'une nouvelle configuration politique suite à la fusion de nos cinq anciennes communes. La mise sur pied d'un conseil général s'inscrit très certainement parmi les plus grands chamboulements de ce nouveau fonctionnement.

Apprendre à travailler avec ce nouvel organe a été un apprentissage exigeant tant pour nous que pour le conseil communal. Après des débuts parfois hésitants mais toujours animés par la volonté de défendre au mieux les intérêts des habitants de notre commune, le Conseil général est désormais prêt à assumer ses devoirs. Afin de mener au mieux notre tâche, il est indispensable que nous puissions nous appuyer sur des informations précises et complètes. A de nombreuses reprises, des remarques émanant de membres de notre assemblée se sont élevées face à des informations lacunaires voir manquantes, qui ont parfois abouti au renvoi pur et simple de certains objets. Ces situations engendrent de nombreuses heures de discussions et d'incompréhension, empiétant indéniablement sur le temps d'un véritable débat politique. Les séances à rallonges et le travail de récoltes d'informations n'a d'autres effets sur les membres du conseil que de diminuer notre motivation et notre désir de s'engager, voire de les annihiler. Le premier objet de ce jour est une fois encore un exemple frappant des défaillances de la communication. Malgré tout, je souhaite vivement que ces manquements ne se cristallisent pas autour de cet objet qui est une chance à saisir pour notre région. Acceptons au moins la création de la fondation afin de marquer notre adhésion au concept. Ceci n'engagerait pour l'instant aucun montant de notre part. Afin de remédier à la situation générale, je demande qu'à l'avenir, le conseil communal ne fasse plus l'économie d'une séance d'information ou d'une séance de conseil, et qu'il comprenne que les membres du conseil général, loin de vouloir créer des obstacles au conseil communal, sont des partenaires de premier plan animés par la même envie de faire avancer notre commune et ce, pour le bien-être de nos concitoyens. Le débat ne doit aucunement être craint, ni ne tourner à l'exercice de force mais doit demeurer un outil privilégié afin d'aboutir conjointement aux solutions les plus opportunes. »

M. Jacques Crausaz

Le Conseil communal entend les remarques et a peut-être sous-estimé la complexité du dossier.

M. Daniel Charrière, représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

«Avant toute chose, j'entends ce soir que l'on nous parle non pas de donner seulement un droit de construire, mais de donner le terrain, équipé, en modification du message qui nous a été envoyé. Je remercie le conseil communal de nous proposer cette idée, mais je vais proposer à l'assemblée de repousser l'étude de cette demande et je vous exposer les motifs qui m'amènent à cette demande.

Tout d'abord j'ai le sentiment que l'on demande de financer une idée et non pas un projet. Nous n'avons rien de concret, nous ne savons pas où cela va nous mener, nous ne savons pas si cette idée est réalisable.

On nous demande de voter sur un montant pour doter cette fondation de fonds propres, l'équipement et la donation d'une parcelle de terrain qui lui sera remise sous forme de droit à construire. Si contre toutes attentes la fondation venait à la conclusion que la construction de cet immeuble ne pouvait pas être réalisée que se passerait-il ? Les 40'000.- de fonds propres auront déjà été investi pour régler les impôts sur les donations... en toute inutilité et quelques frais d'architectes ou autres. S'il devait rester quelque chose, selon l'art. 14 des statuts de la fondation, l'avoir serait attribué à des organisations ou des institutions poursuivant des buts analogues. Il en existe plusieurs dans le canton, donc ce ne serait pas un problème. Par analogie, le droit de construire que l'on attribue à la fondation suivra très certainement le même chemin.... Donc une autre association recevra ce droit et pourra en faire ce qui lui plaît, à l'heure actuelle, je ne vois pas ce qui l'empêcherait d'y construire un immeuble de rendement. Dans tous les cas, la commune perdra l'intégralité des 120'000.- investi dès le début, sans aucun résultat. On remarquera que je ne

parle pas de la perte, pas la commune, de ses 814 m2 de terrain, notamment vu que l'on ne nous présente ici aucune estimation de la valeur de ce terrain... Quelle serait donc la perte effective au final ?

Vu cette nouvelle donne, je me demande sur quelle base s'est prononcé la commission financière (dont je fais partie), donc sur la validité du préavis qui lui sera demandé.

A mon avis, ce que l'on fait ici c'est clairement mettre la charrue avant les bœufs. D'abord on étudie, on calcule, on monte un projet, et lorsque l'on est certain qu'il est réalisable, on le soumet et on investit. C'est d'ailleurs ainsi que sont préparés les 13 autres points qui font l'objet d'une demande d'investissement ce soir. Le fait de reporter la votation de ce soir n'empêche en aucun d'étudier le projet, d'aller de l'avant, et surtout nous éviter de perdre 120'000 de façon totalement inutile, si la réalisation ne devait pas se faire.

Qu'est-ce qui me fait penser que la réalisation pourrait ne pas se faire ?

Le financement d'abord. Avec des fonds propres qui seront en grande partie absorbés par les impôts sur les donations, la fondation n'aura qu'un droit de construire à présenter aux banques et institutions de prêt. Qui acceptera ? À quelles conditions ? C'est difficile de se l'imaginer. Il ne faut pas oublier que la fondation n'aura aucune garantie, ni du canton, ni de la commune.

Est-ce que la fondation pourra survivre ?

Avec un loyer ciblé de 1'100.-, nous sommes totalement hors du marché. Aujourd'hui, en consultant les sites d'annonces pour les locations, je constate qu'il y a, dans un rayon de 10km autour de Farvagny, 64 appartements de 2,5 pièces en location. Sur ces 64 objets, seuls 6, ont des loyers en dessous de 1'100.-. Oui, uniquement 6 et je vous laisse imaginer l'état de vétusté qui justifie un loyer si bas. Dans notre loyer de 1'100.-, nous comptons également des charges. Normalement, elles tournent aux alentours de 100.- par mois pour ce type de 2,5 pièces. Le loyer sans charges se situe donc aux alentours de 1'000.-/par mois.

Dans l'immeuble projeté, il faudra un concierge. Vu les services projetés pour les aînés, on peut imaginer qu'une présence à plein temps sera requise, mais pour seulement 14 appartements, ce sera bien trop de temps et onéreux. Le concierge devra donc être à temps partiel... mais tout le temps présent. Bref, j'admets un salaire à temps partiel, 60'000 par année avec les charges sociales, ce qui représente 357.- par appartement et par mois. Avec les charges courantes, c'est donc non-pas un budget 100.- qu'il faut compter par mois, mais entre 400.- et 450.- pour les charges.

Notre loyer minimal réaliste est déjà porté à 1'400.- par mois, si vraiment le loyer de base peut réellement se monter à 1'000.-. Par comparaison, il faut savoir qu'à Marly, où il y a 42 appartements, le loyer pour un objet similaire est de 1'200.- plus 200.- de charges, et ils bénéficient, eux de l'effet d'économies d'échelle avec leurs 42 appartements. Ils n'ont pas à financer la construction, ni à supporter de charge sur la dette. A Fribourg, dans la résidence diabololo menthe, 42 appartements aussi, les loyers sont de 1'240 à 1'350 plus 245.- de charges. Donc 1'685.- à 1'695.- de loyer total.

En reportant nos charges minimales de 400.- sur un loyer pour un appartement similaire à Marly ou Fribourg, le loyer final, charges comprises serait de 1'600.- à 1'750.-, soit une augmentation de 50 à 60%.

Le conseil nous répondra que le problème du financement sera à régler par la fondation. Je ne pense que pas que la fondation pourra faire des miracles. C'est donc naturellement vers la commune qu'elle se tournera pour financer les pertes à attendre d'un tel projet. Les statuts ne prévoient pas cela, mais je doute qu'elle est le choix lorsque les difficultés arriveront. La commune ne pourra pas en toute bonne foi refuser d'éponger les pertes. Personne ici n'aura le culot d'aller dire

à des personnes âgées qu'elles doivent quitter leur appartement pour cause de faillite de la fondation qui les héberge, à plus forte raison si c'est la commune qui a lancé à 50 % ce projet !

Quel développement futur pour cet immeuble ? Comme aucune étude ou ni même estimation du besoin n'a été menée, nous ne savons pas si avec 14 appartements, nous serons dans le tire ou pas. Que ce soit à Fribourg, Marly ou Vuisternens-devant-Romont où il y a 33 appartements, ils sont tous occupés ou presque et il y a déjà de longues listes d'attentes. Nous pouvons donc nous attendre à devoir rapidement élargir l'offre... mais pas à proximité de l'immeuble projeté, vu que les alentours seront construits. Quid donc d'une éventuelle synergie dans l'utilisation de notre concierge présent à 100%, mais engagé temps partiel.

Toutes ces raisons motivent ma demande de report.

Enfin, je souhaite saluer et remercier M. Marcel Savoy pour sa proposition et son geste généreux.

En conclusion, vu que l'on nous soumet une idée et non pas un projet. Vu qu'un report de la décision du conseil général n'empêchera en rien le conseil communal d'avancer sur ce projet, je propose à l'assemblée le renvoi de ce point 2 selon l'art. 40 du règlement du conseil général à une date ultérieure et j'invite à le conseil communal à étudier plus en avant ce projet, les pistes de financements, l'étude des coûts de fonctionnement et l'évaluation des besoins. »

Arrivée de M. Stéphane Velan

M. Jacques Crausaz

Il remercie M. Charrière pour toutes ces objections qui comprennent la liste des risques que comporte un tel projet.

La commune se doit de saisir cette opportunité. A la question du risque du financement, les banques ont été contactées et donnent un préavis favorable. Les fonds propres contiennent, en plus des CHF 40'000.-, le terrain équipé.

La construction de l'immeuble sera opérée et placée sous la responsabilité de la fondation.

L'objectif du groupe de travail de fixer le prix de location à CHF 1'100.- est calqué sur les prestations complémentaires.

En réduisant de façon drastique les capitaux investis, il est espéré atteindre une location à caractère social sans garantie que cette location soit limitée à CHF 1'100.-.

Il n'est pas non plus question d'avoir un concierge social à plein temps. Il s'agira d'un concierge social à temps partiel dont les prestations seront incluses dans le loyer avec une répartition pour les personnes concernées et prises en charge par les prestations complémentaires.

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Le projet est une bonne chose qu'il ne remet pas en cause mais ne comprend pas pourquoi cette opportunité n'existerait plus au mois d'avril dans la mesure où la décision à prendre ce soir serait repoussée au printemps 2020.

M. Jacques Crausaz

Le timing proposé est lié au timing de la construction des trois immeubles. Du moment que c'est à la fondation de prendre en main la construction, elle doit être créée avant le démarrage de l'ensemble du projet.

Il n'appartient pas à la commune de se prononcer sur les conséquences du report de décision au printemps 2020 et il prie les membres du Conseil général qui ont eu un contact avec M. Savoy d'être ce soir son porte-parole.

M. Julien Gremaud

Pour reprendre les propos de M. Léo Bulliard, pourquoi ne pas accepter ce soir la création de la fondation afin de démontrer que l'ensemble du Conseil général est favorable à ces appartements protégés et vous laisser le temps de nous présenter au début de l'année 2020 un vote sur les différents investissements. Il a l'impression que les montants proposés ce soir sont sous évalués.

M. Jacques Crausaz

Si la fondation est créée, elle doit avoir les moyens nécessaires pour fonctionner. Il n'y a aucun sens de créer la fondation sans lui donner ces moyens.

Concernant les montants proposés insuffisants, il y a de nombreux exemples du même type où l'action de la commune a été de mettre à disposition le terrain. C'est un cadeau remarquable pour la fondation de disposer d'un terrain gratuitement pour la construction d'un immeuble.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il a eu lui-même des contacts avec M. Savoy mais avant souhaite venir sur le fait que les statuts de la fondation reçus avec la convocation sont datés du 23 mai 2019 et s'étonne que ce point n'ait pas pu être discuté à la séance d'automne qui a été annulée.

Suite aux contacts avec M. Savoy, il en ressort que pour lui, le point le plus important est la création de la fondation qui lui permettrait de ne pas s'engager personnellement auprès des banques. Le refus des autres objets sera une marche arrière pour le projet mais il comprend, du fait qu'il y a beaucoup de question, que ces objets soient reportés à la prochaine séance.

Mme Nadine Berset, Farvagny, à titre personnel

Elle se demande pourquoi il a été choisi de créer une fondation plutôt qu'une coopérative sachant qu'il y aura plusieurs immeubles et si la fondation pourra toujours s'occuper des immeubles si d'autres venaient à être construits dans d'autres villages de la commune.

M. Jacques Crausaz

Le projet des statuts contient cet objectif de pouvoir élargir l'offre sous une forme à définir.

S'agissant de la forme juridique, l'idée de la fondation est de profiter de l'avantage que peut donner une fondation qui rend pérenne son but. Une coopérative ou société immobilière peuvent changer d'avis.

Mme Catherine Perritaz, Farvagny, à titre personnel

Pour elle, la fondation est la meilleure chose du fait qu'elle est sous la surveillance très stricte de l'Etat et donne ainsi une sécurité pour la commune.

M. Michel Brunisholz, Le Glèbe, à titre personnel

Au vu des discussions, tout le monde est d'accord sur l'idée de créer cette fondation.

Pour revenir sur les propos du Conseil communal de donner CHF 120'000.- ainsi que le terrain, soit un montant d'environ CHF 300'000.- voire plus et qu'une société immobilière est très contente de recevoir un tel cadeau, les conseillers généraux vis-à-vis des citoyens qui les ont élus ont un devoir de dire que la commune donne CHF 300'000.- à un projet qui tient la route. Aujourd'hui, il n'y a aucun chiffre pour confirmer la possibilité ou la rentabilité de ce projet. Il est demandé une présentation concrète du projet.

Pour ces raisons, il propose de reporter ce point ou alors voter ce soir uniquement la création de la fondation.

M. Jacques Crausaz

Il entend très bien l'objection mais ce n'est pas la commune qui va construire ces immeubles, le projet est confié à la fondation et pourquoi à priori penser qu'elle n'en est pas capable.

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

Elle rejoint les autres interventions sur le fait que c'est un projet qui doit se réaliser et demande à quoi la commune s'engage si l'on vote uniquement la création de la fondation.

Il a aussi été mentionné que la fondation n'a pas le droit de changer de but et selon l'art. 2, al. 2 des statuts, il est mentionné : « *Les fondateurs se réservent expressément la possibilité de requérir la modification du but de la fondation...* » Elle se demande s'ils ont le droit de le faire et sous quelle condition.

M. Jacques Crausaz

Les statuts sont encadrés par le code civil et soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance des fondations. Il n'est pas possible de changer le but de fond.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Pour elle, la notion du droit de construire n'est pas claire alors que la commune n'est pas propriétaire du terrain.

M. Jean-François Charrière

Plusieurs notions interviennent dans l'aménagement du territoire dont le terrain physique qui est la base pour une construction avec un indice brut d'utilisation du sol (IBUS).

Dans le cas de Pra Bastian, cet IBUS est de 0,8 plus 15% de taxe. Lorsque l'on parle de droit de construire sous la forme d'une surface de plancher, on parle d'une transformation en IBUS. Sur ce fonds, la commune était propriétaire d'une route qui va disparaître au profit d'une place de village qui va créer un IBUS dont la fondation n'en aura pas besoin. Il restera sur cette route environ 800 mètres d'IBUS qui peuvent être transférés. Si cet IBUS n'est pas utilisé dans cette opportunité, il sera perdu du fait que la commune n'est pas propriétaire du terrain physique.

Cet IBUS a une valeur théorique selon l'exemple suivant : « *M. Savoy a donné environ 2'300 m de terrain physique qu'il a payé CHF 100.- (montant fictif) par mètre, soit CHF 230'000.- sur lesquels s'additionnent les équipements à voter ce soir pour CHF 120'000.- ce qui fait une valeur du terrain à CHF 200.- le mètre. Vient encore s'ajouter l'IBUS qui permet de construire. Lorsque le terrain est équipé en zone pour des immeubles, la valeur du terrain qui se vend est beaucoup plus élevée. Si l'on prend le terrain physique de M. Savoy, les équipements et la valeur de l'IBUS, on arrive à une valeur théorique de fonds propres d'environ CHF 900'000.-.* »

M. Gérard Barras, Le Glèbe, à titre personnel

Tout le monde est favorable à la construction de cet immeuble d'appartement protégé mais cependant, il manque énormément d'éléments dans le dossier. Dès lors, il est demandé que l'une ou l'autre des parties reprenne en main ce dossier pour revenir avec un projet concret devant le Conseil général. Et il n'est dans tous les cas pas la faute du Conseil général si ce dossier prend du retard.

M. Jacques Bosson, Farvagny, à titre personnel

Il constate que dans les statuts, il n'y a pas mention de qui va être propriétaire du terrain et qui va être propriétaire de l'immeuble construit. Il est mentionné uniquement que la fondation a pour but de construire cet immeuble.

M. Jacques Crausaz

La fondation est en charge de construire l'immeuble et sera propriétaire du terrain de l'immeuble conformément à un article des statuts.

Dans l'attente de trouver le bon article, les discussions se poursuivent.

M. Stéphane Velan, Rossens, à titre personnel

Les intentions sont bonnes et acceptées par les membres du Conseil général. Un doute persiste est la capacité à financer l'opérationnel. Si on introduit en moratoire disant que la fondation prend l'engagement de ne pas revenir vers la commune pour des fonds supplémentaires qui seraient liés aux coûts opérationnels, n'y aurait-il pas une ébauche de solution afin une décision puisse être prise ce soir.

M. Jacques Crausaz

Le Conseil communal ne peut pas prendre d'engagement au nom de la fondation.

M. Stéphane Velan

Le point 3 de la proposition du Conseil communal est de prendre en charge la moitié des équipements etc. Il suffit d'ajouter qu'en contrepartie la fondation prend l'engagement de ne pas revenir auprès de la commune pour un financement supplémentaire. Il en ressort de la responsabilité de la fondation d'assurer cette couverture opérationnelle. Formellement, le Conseil communal appuie cette création mais ne va pas au-delà.

M. Jacques Crausaz

Le Conseil général peut préciser dans sa décision que c'est pour solde de tout compte.

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Si le Conseil général décide sur cette formalité, cela veut dire que les membres actuels ne seront plus tous là d'ici 5 ans et ce sera à un autre Conseil général de décider. Si celui-ci refuse, cela va engendrer la faillite de la fondation et de ce fait se poser la question si l'on va mettre dehors les personnes âgées.

M. Jacques Crausaz

En réponse à la question de M. Jacques Bosson, il est précisé à l'article 3 des statuts que les fondateurs attribuent un capital de CHF 40'000.- qui peut être augmenté en tout temps. Il est précisé que les fondateurs vont transférer à la fondation, selon une répartition, la surface de terrain à bâtir équipée représentant l'IBUS nécessaire à la construction du bâtiment.

Il y aura de ce fait un transfert de propriété de terrain. La fondation construit l'immeuble et en sera de facto propriétaire.

Pour répondre aussi à M. Daniel Charrière qui citait l'incidence de la dissolution, l'article 14, al. 2 des statuts mentionne que le conseil de fondation attribue l'avoir restant à des organisations ou institutions poursuivant des buts analogues et bénéficiant de l'exonération fiscale. A défaut, l'avoir restant est attribué à la Commune de Gibloux.

M. Jacques Bosson

Il mentionne qu'il est complètement favorable à ce projet, et que tout projet a un risque, risque pour la commune vraiment limité. Le Conseil général doit se prononcer sur un projet à CHF 120'000.-. Le bien-être de notre population est estimée à plus de CHF 120'000.-.

M. Gérard Barras

Il revient sur la proposition faite par M. Stéphane Velan.

On prend un risque sérieux si l'on cède le terrain, etc. à cette fondation. Mais si au moment où l'étude approfondie montre que le projet est irréalisable, le terrain sera perdu et il n'y aura plus aucune chance de récupérer.

M. Jean-François Charrière

Il n'est pas question de céder du terrain, on donne une valeur virtuelle. Il s'agit d'une opportunité maintenant à utiliser à bon escient.

Mme Christine Vionnet Caverzasio, Corpataux, à titre personnel

Elle confirme les propos du syndic. La commune ne cède par le terrain, elle garde une partie de la parcelle pour réaliser une place de jeux. La commune a seulement cédé l'IBUS.

M. Jean-François Charrière

Il confirme les propos de Mme Vionnet Caverzasio.

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

Le but de la fondation est de développer un projet immobilier. Ce que l'on demande à la commune et à M. Savoy est de définir le projet immobilier avant qu'il y ait la création de la fondation.

La séance est interrompue de 20h45 à 20h55

Arrivée de M. Jean-Baptiste Carrel

La discussion étant terminée, M. Daniel Charrière maintient sa demande de renvoi de cet objet selon l'art 40 du RCG.

Acceptez-vous la proposition de renvoi du projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand ?

OUI	30
Non	18
Abstention	0

La proposition de renvoi du projet de construction d'un immeuble d'appartements protégés à Farvagny-le-Grand est acceptée par 30 voix.

Le dossier sera représenté au plus tôt lors de la séance d'avril 2020.

3. **Budget 2020 de la commune de Gubloux**

3.0 Plan financier 2020-2024 – information

Le plan financier nous est présenté à titre informatif

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

De manière générale, la commune se porte bien sur le plan financier, la situation s'améliore au fil des années. Le canton de Fribourg très bien placé en matière de gestion des finances. Même si au niveau de la dette, la situation est bien différente car le canton a lui une fortune. Grâce à une gestion pragmatique et à une attention réfléchie de ses ressources que la commune la commune peut sans autre revendiquer une très bonne note pour sa gestion financière.

Cette belle satisfaction est quelque peu ternie par une déception de devoir renvoyer à plus tard une proposition de baisse de la fiscalité pour les contribuables avec l'arrivée de la réforme de la fiscalité des entreprises. E ce n'est pas non plus la réforme de la caisse de pension qui va améliorer les conditions nécessaires à une baisse fiscale.

Même s'il est sage d'attendre un peu, c'est un objectif à ne pas à perdre de vue.

Il adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, l'ensemble des services communaux, en particulier le service des finances, pour le travail accompli pour la préparation de ces objets financiers.

Situation financière au 31 décembre 2019 :

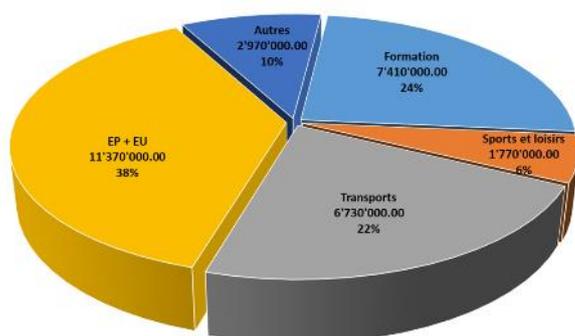
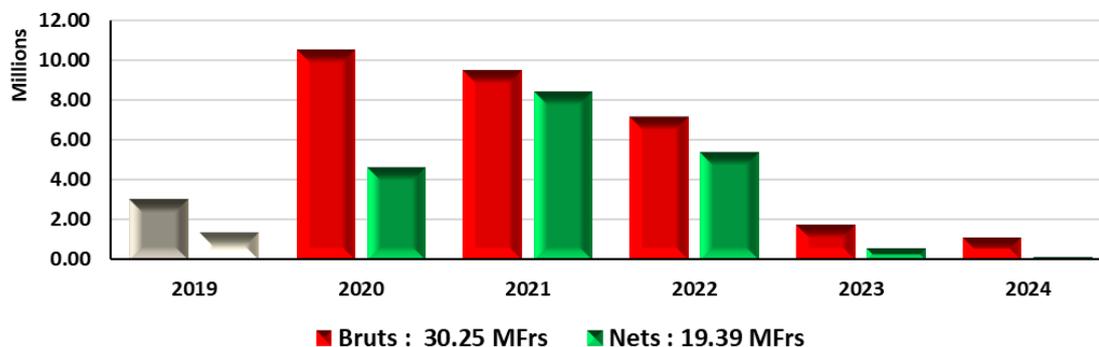
- Marge nette d'autofinancement de CHF 2'438'518.48
- Capacité totale d'investissement de CHF 47'354'617.03

La situation financière de la commune s'améliore progressivement. Cependant, la dette par habitant reste élevée par rapport à la moyenne cantonale.

Récapitulation des investissements :

Période	Investissements			Autres financements	
	Charges	Produits	Nets	Auto-financement	Solde net à financer
2017 - 21	43'000'000.00	8'000'000.00	35'000'000.00		
2018 - 22	35'000'000.00	11'000'000.00	24'000'000.00		
2019 - 23	32'000'000.00	12'000'000.00	20'000'000.00		
2020 - 24	30'000'000.00	11'000'000.00	19'000'000.00	17'000'000.00	2'000'000.00

Investissements - Répartition dans le temps



La planification reste un exercice difficile, les chiffres sont à considérer avec prudence.

Impact sur la dette :

	au 31.12.2018	au 31.12.2024	
Dette EP	1'530'000.00	- 1'200'000.00	- 2'730'000.00
Dette EU	5'660'000.00	6'380'000.00	+ 720'000.00
Dette bancaire	37'420'000.00	32'520'000.00	- 820'000.00/année

Pour l'ensemble des chapitres, le résultat est réjouissant. Au terme de la période, si tout se réalise, la dette serait réduite de CHF 820'000.- par année.

Résultats du fonctionnement en tenant compte de la réforme des entreprises et de la réforme de la caisse de pension.

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
Total des charges	41'401'000.00	41'853'000.00	42'869'000.00	43'629'000.00	44'646'000.00
Augmentation des charges en % par rapport au budget précédent	+ 2.25%	+ 1.09%	+ 2.43%	+ 1.77%	+ 2.33%
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	+ 108'000.00	+ 322'000.00	- 14'000.00	- 18'000.00	- 28'000.00
Excédent en % des produits nets	0.32%	0.93%	-0.04%	-0.05%	-0.08%
Excédent en points d'impôts	0.54	1.61	-0.07	-0.09	-0.14

Sur la base des évaluations et des évolutions des charges et des produits du ménage communal connues à ce jour, les budgets de fonctionnement de 2020 à 2024 sont équilibrés au sens des exigences légales en la matière.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président de la commission financière

« La commission financière a examiné les documents remis par le Conseil communal pour le plan financier de la commune de Gibloux 2020-2024.

Les investissements nets se montent à CHF 19'387'260.-. Sans les chapitres environnementaux, ils sont de CHF 10'711'860.-.

Du point de vue financier nous sommes en dessous de la capacité d'investissement dont le total calculé par le SCom est de CHF 47'354'617.- à la fin de l'exercice 2019.

Une certaine prudence demeure donc de mise. L'entier des prévisions de ce plan financier pourra-t'il se réaliser ? Les plus grands investissements sont à réaliser dans les 3 premières années du plan. La commission financière a constaté avec satisfaction que le Conseil communal a une réelle volonté de contenir l'endettement. Certains choix devront sans doute être effectués afin de continuer à contenir l'endettement et éviter une augmentation du taux d'impôts. Ceci d'autant plus que l'évolution des recettes fiscales est en baisse.

Au terme de la période, la dette communale devrait diminuer de quelques CHF 820'000.- par année. Du point de vue financier la capacité d'investissement estimée permet d'absorber les investissements projetés. Sur cette base la commission financière ne peut donc que donner un préavis positif au plan financier 2020-2024 et remercie le Conseil communal pour les efforts consentis quant à la clarté de leurs présentations et explications ainsi que de sa volonté de contenir l'endettement. »

Discussion :

Aucune.

3.1 Budget de fonctionnement

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Résultats généraux :

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux bruts	41'400'692.00	41'508'274.00	40'488'702.00	40'433'414.00	46'524'961.84	46'531'424.36
Imputations internes	3'622'947.00	3'622'947.00	3'577'957.00	3'577'957.00	3'188'677.05	3'188'677.05
Doubles écritures SSoc	3'800'000.00	3'800'000.00	3'400'000.00	3'400'000.00	3'783'848.61	3'783'848.61
Doubles écritures chap. 990					1'051'595.00	1'051'595.00
Affectation suppl. aux réserves					3'478'541.70	3'478'541.70
Excédent de produits affectés					2'350'000.00	2'350'000.00
Totaux nets	33'977'745.00	34'085'327.00	33'510'745.00	33'455'457.00	32'672'299.48	32'678'762.00
Excédent de produits	+ 107'582.00		- 55'288.00		+ 6'462.52	
Bu 2019 (chiffres nets) - Co 2018 (chiffres nets)					838'445.52	776'695.00
					2.57%	2.38%
Bu 2020 (chiffres nets) - Co 2018 (chiffres nets)					1'305'445.52	1'406'565.00
					4.00%	4.30%
Bu 2020 (chiffres nets) - Bu 2019 (chiffres nets)			467'000.00	629'870.00		
			1.39%	1.88%		

Le Conseil communal propose d'approuver le budget de fonctionnement avec en résumé :

- Total des charges CHF 41'400'692.-
- Total des produits CHF 41'508'274.-
- Excédent de produits CHF 107'582.- (+0.28% par rapport aux produits nets)

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président de la commission financière

« La commission financière a examiné le budget de fonctionnement. L'analyse qui a été effectuée nous permet d'affirmer que les charges et produits prévus ont été correctement évalués. Il convient de noter que l'incidence de la réforme fiscale des entreprises a été prise en compte (CHF 1'170'000.- de rentrées fiscales en moins). Celle-ci est partiellement compensée par l'augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques et par les montants compensatoires versés par le canton.

Sur la base de ces considérations, elle donne un préavis favorable au budget de fonctionnement présenté avec un excédent de produits de quelques CHF 107'000.-. »

Discussion :

Discussion générale

M. Gérard Barras pour le cercle de Le Glèbe

Concernant les prestations du service forestier pour d'autres service, il est constaté une augmentation de charges de CHF 65'300.- correspondant à 2 EPT entre 2019 et 2020. En parallèle, dans certains domaines, nous devrions trouver une baisse des charges du personnel d'exploitation.

Pour exemple, compte 2944.390.30 – bâtiment scolaire de Vuisternens-Ogoz :

	2019	2020
Traitement du personnel d'exploitation	CHF 40'284.-	CHF 40'396.-
Prestations du service forestier	CHF 2'200.-	CHF 13'300.-
Totaux	CHF42'484.-	CHF 53'696.-
Augmentation		CHF 11'212.-

Le travail supplémentaire réalisé par le service forestier devrait réduire les charges du personnel d'exploitation imputées aux différents chapitres.

M. Jacques Crausaz

La table, page 41 du message, résume les interventions. Le service forestier réalise pour CHF 65'000 de plus de prestations aux autres services communaux. Il s'agit de travaux en lien avec les déchetteries, compte 720.390.30, pour supprimer les zones destinées aux dépôts des containers à Farvagny, budget de CHF 20'000.-. Des travaux en lien pour l'endigement planifiés à La Longivue pour un montant de CHF 10'000.-

Concernant le compte 310.390.30 « Château d'Illens », le service technique n'intervient plus, il appartient au service forestier de s'occuper des travaux.

Pour le reste, les montants inscrits sont une manière de traduire la réalité, ce qui était moins le cas pour le budget 2019.

M. Roger Berset

Pour l'école de Vuisternens-en-Ogoz, il s'agit d'une répartition avec une plus grande précision des travaux effectués par le service forestier dans l'entretien autour de l'école par l'engagement de jeunes durant l'été.

M. Gérard Barras

Pour résumé, tous les travaux réalisés par le service forestier ne se faisaient pas auparavant sinon il y aurait une baisse des prestations des services concernés.

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Il demande d'où provient la diminution de 40% au compte 310 « Fournitures de bureau et imprimés ».

M. Jacques Crausaz

Cette diminution représente les fournitures scolaires qui ne sont plus à la charge des communes.

M. Julien Gremaud

Il demande la raison de l'augmentation cette année de 0.61 EPT, notamment avec un stagiaire en place depuis l'année passée en plus des trois apprentis.

M. Jacques Crausaz

Les explications sont données dans le message, service par service avec un total de 0,61 EPT dont 0.44 EPT pour le service technique avec une augmentation au secteur bâtiment et édilité au 1^{er} juin 2020.

A cette réponse, M. Julien Gremaud comprend l'augmentation pour le secteur de l'édilité mais par pour le secteur des bâtiments.

M. Roger Berset

Au secteur des bâtiments, les travaux supplémentaires suite à l'agrandissement du complexe Farvagny ont été sous-estimés. Certains travaux assez conséquents et actuellement effectués avec du personnel auxiliaire seront effectués dorénavant par du personnel masculin. Avec le départ à la retraite de M. Julmy, le nombre d'EPT a été revu pour ce secteur, notamment aussi pour assurer le travail durant les absences du responsable.

Discussion de détail chapitre par chapitre :

Chapitre 0, administration

M. Florian Berset au nom du Bureau

Compte 010.317.10 Frais de réception, délégation, cadeaux

D'entente avec le Conseil communal, il a été porté un montant pour la sortie du Conseil général.

Chapitre 1, ordre public

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Compte 120.436.90 Retenues sur les dossiers pupilles

Il constate un produit de CHF 86'600.- dans les comptes 2018 et pour les budgets 2019 et 2020, le produit n'est que de CHF 45'000.-. Il souhaite savoir si la commune récupère effectivement moins d'argent ou s'agit-il seulement d'une estimation un peu basse.

M. Jacques Crausaz

Les chiffres sont comparables au budget 2019 et sont donnés par le service des curatelles qui a un peu de peine à être précis dans les estimations.

Chapitre 8, économie publique

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

Compte 870.434.61 Taxe exploitation gravière Farvagny

Selon le commentaire, l'avance exigée des exploitants est diminuée à CHF 500'000.- dès 2018 étant donné un retard dans le projet. Elle se pose des questions sur le retard quand on voit déjà le gros impact sur le paysage, quand est-ce que la commune recevra l'entier du montant et si des négociations ont été discutées lors de la convention.

M. Jean-François Charrière

L'intitulé de commentaire n'est correct, il n'y a aucun retard sur le projet qui avance à un rythme normal.

Lors des négociations en 2018, une estimation du gravier a été pensée et il s'avère qu'il y en a eu moins. Un décompte d'ensemble sera établi en 2021 et pourra définir si la part de CHF 500'000.- va augmenter ou diminuer. Il confirme que sur l'ensemble de l'exploitation, tous les m³ de gravier vont être payés.

Mme Christine Capper

Elle constate que lorsque le dossier est présenté avec un point positif qu'est l'impact financier apporté à la commune, c'est n'est pas aussi gros que ce qui était imaginé.

M. Jean-François Charrière

Il s'agit tout de même de 24 millions de francs qui vont entrer dans la caisse communal afin de permettre la réalisation de projets.

Chapitre 9, finances et impôts

M. Gérard Barras pour le cercle de Le Glèbe

Compte 948 Chauffage à distance de Rossens

Le budget proposé prévoit une perte de CHF 28'655.-. Ce compte devrait être équilibré du fait que cette différence représente une subvention aux bénéficiaires du chauffage à distance ou par un bénéfice encaissé par le gestionnaire de ce chauffage à distance. Il demande si la subvention est payée par l'ensemble des contribuables de la commune ou est-ce le gestionnaire qui en bénéficie.

M. Jacques Crausaz

L'exploitant pour le chauffage à distance de Rossens est la commune, c'est elle qui gère et vend l'énergie.

M. Gérard Barras

De ce fait, la commune ne vend pas l'énergie au prix coûtant mais aux subventions de l'énergie produites par la centrale, ce qui n'est pas le cas pour le chauffage à distance de Farvagny et pour tous les autres privés.

M. Jacques Crausaz

Les contrats signés pour cette énergie sont anciens et à long terme. A l'époque, l'énergie a été vendue bon marché. Actuellement, la commune vend l'énergie selon les contrats signés, soit CHF 0.10 le kWh. Les nouveaux privés qui se raccorderont, paieront un prix nettement supérieur. L'adaptation générale des contrats sera faite au moment de la rénovation de cette station.

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personne

Il salue la décision du Conseil communal de diminuer le fait de recourir à des sociétés de recouvrement pour les impôts ainsi que l'équilibre des comptes pour l'effort apporté pour palier aux pertes.

Décision :

Approuvez-vous le budget de fonctionnement 2020 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de produit de CHF 107'582.- ?

Le budget de fonctionnement 2020 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de produits de CHF 107'582.- est accepté à l'unanimité.

3.2 Budget des investissements – décisions spéciales

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Récapitulation des investissements :

Catégorie	Investissements 2020			Financements	
	Charges	Produits	Nets	Auto-financement	Solde à financer
Reports de projets déjà décidés (15 projets)	5'884'000.00	2'600'000.00	3'284'000.00	2'629'000.00	655'000.00
Nouveaux projets (décisions spéciales) (14 projets)	2'490'000.00	220'000.00	2'270'000.00	2'270'000.00	0.00
Recettes d'investissements non affectées	40'000.00	2'561'000.00	-2'521'000.00		-2'521'000.00
Total	8'414'000.00	5'381'000.00	3'033'000.00	4'899'000.00	-1'866'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	4'840'000.00	1'094'000.00	3'746'000.00	2'996'000.00	750'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2020 - décisions en 2020	2'153'000.00	500'000.00	1'653'000.00	1'540'000.00	113'000.00

Un certain nombre de remarques récurrentes déplorent cet étalement très important des projets déjà décidés. Le Conseil communal prend note de donner de meilleures explications sur les reports de ces objets.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président de la commission

« La commission financière a examiné le budget des investissements.

Le budget des investissements 2020 se monte à CHF 8'414'000.- dont des nouveaux projets pour le montant de CHF 2'490'000.-. Ces montants sont financés en grande partie par des prélèvements sur les réserves.

Selon la planification financière, la dette est en diminution après les premières années d'investissements importants. Il faut relever que l'indicateur d'endettement net par habitant reste défavorable.

Les nouveaux objets soumis à décision d'investissement semblent justifiés et découlent d'un besoin ou d'une amélioration. Ces investissements, après prélèvements sur les réserves, nécessitent un financement de CHF 220'000.- seulement.

En finalité, nous estimons que le budget des investissements 2020 est correctement évalué et correspond à la capacité financière actuelle de la commune. La commission financière donne un préavis favorable au budget des investissements présenté. »

La séance est interrompue de 21h55 à 22h00.

Décisions spéciales

3.2.1 Analyse du fonctionnement de l'Administration communale

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

M. Charrière rappelle que le cahier des charges pour l'appel d'offre se trouve dans le message du Conseil communal.

Devis général	Charges
Mandat d'analyse	CHF 65'000.-
Total	CHF 65'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Daniel Charrière pour le cercle de le Glèbe

Il est demandé que le rapport final soit adressé au Conseil général qui se trouve être l'organe de surveillance, supervision de fonctionnement de l'administration communale.

M. Jean-François Charrière en prend note.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 65'000.- pour l'analyse de fonctionnement de l'Administration communale ?

La dépense de CHF 65'000.- pour l'analyse du fonctionnement de l'Administration communale est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Réfection des places de jeux des écoles

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Au vu de l'état insalubre et non conforme de certaines places de jeux, le Conseil communal propose la réfection des places situées à Corpataux, Villarlod et Vuisternens-en-Ogoz.

Devis général	Charges
Travaux	CHF 150'000.-
Total	CHF 150'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Mme Sophie Tritten pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Au vu l'état des places de jeux concernées par l'objet qui nous est soumis ici, ils sont sûrement nombreux les enfants de Gibloux à espérer qu'on leur rende des aires de jeux adéquates, sûres et variées. Alors si pour une fois, le travail du Conseil général peut avoir un sens pour nos

enfants, c'est bien aujourd'hui. Le groupe de Vuisternens soutient donc la demande d'investissement en priant instamment le Conseil communal de bien vouloir réaliser les travaux dès le début 2020. Nous demandons également aux autorités et services communaux concernés de veiller à leur entretien futur de sorte à ne plus se retrouver avec des aires de jeux dans un tel état de délabrement. »

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Dans les messages, il est constaté que plusieurs décisions spéciales, notamment celle discutée à l'instant ainsi que les décisions « 3.2.3, 3.2.6, 3.2.9, 3.2.11 et 3.2.13 » ne comportent pas de devis. De ce fait, sur quelle base les chiffres prévus ont-ils été articulés ?

M. Roger Berset

Le Conseil communal dispose de devis en bonne et due forme, cependant, il n'est pas prévu de les inclure aux messages pour des raisons de confidentialité lors des adjudications des travaux.

A cette réponse, M. Julien Gremaud mentionne que les devis peuvent être anonymes.

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Une réflexion quant à l'entretien de ces différentes places de jeux. Ne serait-il pas possible de repenser l'arborisation de ces places afin que les employés de l'édilité n'aient pas de temps à perdre à ramasser les feuilles sur ces places alors qu'ils pourraient passer plus de temps dans d'autres tâches.

M. Roger Berset

Il prend note de la question et la situation sera analysée en vue d'une réponse lors d'une prochaine séance.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 150'000.- pour la réfection des places de jeux des écoles ?

La dépense de CHF 150'000.- pour la réfection des places de jeux des écoles est acceptée à l'unanimité.

3.2.3 Posat – Réfection du Chemin de la Glâne

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Les constructions aux alentours de ce chemin sont maintenant terminées, la commune peut terminer la réfection du Chemin de la Glâne.

Devis général	Charges
Travaux	CHF 70'000.-
Total	CHF 70'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel
Elle souhaite connaître la date prévue du début des travaux.

M. Roger Berset

Dans le courant de l'année 2020 une fois l'offre comparative demandée.

Pour répondre aux nombreuses remarques sur les investissements votés et non encore réalisés, les renseignements sont mentionnés ci-après :

Décisions spéciales d'investissement 2019

- réalisation piétonne route de Montena – route cantonal, *dossier auprès du SPC* ;
- mandat d'étude pour l'aménagement du giratoire route de Grenilles – route du Bry, *dossier auprès du SPC* ;
- mandat d'étude pour la mise en conformité LHand avec bus, étude en cours, *résultats prévus en fin d'année 2019* ;
- achat d'une balayeuse, *réalisé* ;
- aménagement de la place multifonction, *réalisé* ;
- transformations complémentaires complexe communal Rossens (SSoc), *réalisé* ;
- assainissement école de Villarlod, *réalisé* ;
- étude de développement CAD de Rossens, *réalisé* ;
- aménagement zone 30Km/h Corpataux, *réalisé* ;
- aménagement route du Centre Corpataux, *réalisé* ;
- routes agricoles route du Rapo, *réalisé* ;

Il reste encore à réaliser les routes agricoles de Rossens (ch. de Sénalien et ch. de Pra Novi) où une décision est attendue depuis huit mois du département de l'agriculture.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 70'000.- pour la réfection du Chemin de la Glâne à Posat ?

La dépense de CHF 70'000.- pour la réfection du Chemin de la Glâne à Posat est acceptée à la majorité évidente.

3.2.4 Farvagny-le-Grand – réalisation d'une étude de zone 30 km/h dans le secteur de la Route du Bry

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

L'étude concerne tout le secteur desservi par la Route du Bry et permettra de solutionner les PAD Mystère et PAD Derrey La Croix actuellement bloqués.

Devis général	Charges
Etude	CHF 50'000.-
Total	CHF 50'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Remarque générale pour ce point et le suivant. Le cercle demande si une étude globale a été établie pour l'ensemble de la commune. De plus, le plan présenté dans le message est illisible.

M. Roger Berset

Il reconnaît que le plan n'était pas très clair.

Comme déjà mentionné, la commune est soumise à des contraintes notamment le blocage du PAD Mystère et PAD Derrey La Croix. Afin de débloquent ces deux PAD, le Conseil communal intervient ce soir pour cette demande de zone 30 km/h et celle du point suivant.

M. Michel Brunisholz

Il n'empêche pas au Conseil communal de réaliser tout de même une vue d'ensemble au lieu de réaliser que des urgences.

M. Roger Berset

Il sera tenu compte de cette remarque.

M. Michel Allemann pour le cercle de Farvagny

« Nous saluons l'initiative du Conseil communal de procéder à une étude pour l'instauration d'une zone 30 km/h à la route du Bry à Farvagny-le-Grand.

Cette route collectrice dessert principalement les quartiers bas et médians mais elle permet aussi de relier le centre de FGD à la route de Bulle en passant par la forêt du Dévin.

Force est de constater que le trafic de transit sur cette route ne fait qu'augmenter ainsi que le trafic agricole avec des engins toujours plus lourds et plus larges. Il n'est pas rare de voir des voitures empiéter sur les prés pour permettre le croisement avec ces mastodontes. En outre, nous ne pouvons passer sous silence le nombre de collisions évitées de justesse dans le carrefour route du Bry/route du Mystère/Chemin du Verneiron.

D'après les renseignements obtenus, l'étude va porter sur le secteur du giratoire du centre de FGD jusqu'au carrefour « Chenaux ». Ceci est grandement justifié vu les 2 projets immobiliers qui borderont cette route, un de 52 appartements et un de 102 appartements.

Nous demandons que le secteur du haut, entre le carrefour « Chenaux » et la route de Bulle soit également analysé sur les aspects suivants :

- *Comment dissuader le trafic de transit d'emprunter cette route ?*
- *On limite un tonnage de 3,5 t pour les véhicules normaux. Qu'en est-il du tonnage des véhicules agricoles de dimensions imposantes ?*
- *Serait-il possible de limiter la vitesse à 60 km/h par exemple entre le carrefour « Chenaux » et la route de Bulle ?*
- *Est-ce que la réinstauration un trafic bidirectionnel sur la route de la Poya moyennant des aménagements adéquats pourrait alléger la charge de trafic sur la route du Bry ?*
- *Aménagement des 2 places d'évitement créées par l'usage de cette dernière décennie avec une signalisation ad hoc.*
- *Aménagement de nouvelles places d'évitement avec une signalisation ad hoc.*

Le crédit d'étude demandé porte sur un montant de fr. 50'000.00. Espérons que l'étude complémentaire demandée puisse être réalisée avec ce crédit. Dans la négative, le Conseil

communal pourrait demander un crédit complémentaire ou alors englober le dépassement dans le budget de fonctionnement.

Quelques citoyennes et citoyens avec une très bonne connaissance des lieux sont prêts à collaborer avec le bureau technique que vous mandaterez pour cette étude et le service technique communal.

Nous remercions le Conseil communal de traiter nos réflexions et propositions avec toute la diligence requise et vous invitons, chères et chers collègues, à accepter ce crédit de fr. 50'000.00. »

Le Bureau demande s'il s'agit d'une contre-proposition ou d'une réflexion. M. Allemann répond qu'il s'agit d'une réflexion.

M. Sébastien Richard, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personne

Il souhaite avoir un retour sur la mise en place de la zone 30 km/h à Corpataux, notamment sur la satisfaction des riverains.

M. Roger Berset

Cette zone est en place depuis deux mois et les premiers à se plaindre sont les personnes qui l'on demandée. Cependant, une étude de la situation sera réalisée après une année.

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

La zone 30km/h de Pra-Novti à Rossens est réalisée depuis une année, qu'en est-il des résultats ?

M. Roger Berset

L'étude n'est pas encore réalisée, le Service de la mobilité se chargera de la réaliser.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 50'000.- pour la réalisation d'une étude de zone 30 km/h dans le secteur de la route du Bry à Farvagny-le-Grand ?

La dépense de CHF 50'000.- pour la réalisation d'une étude de zone 30 km/h dans le secteur de la route du Bry à Farvagny-le-Grand est acceptée à la majorité évidente.

3.2.5 Farvagny-le-Petit – réalisation d'une étude de zone 30 km/h

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Les travaux d'assainissement des collecteurs eaux usées et eaux claires sont en cours de réalisation. Il est attendu la fin de ces travaux pour mettre en place la zone 30 km/h de Farvagny-le-Petit. Une étude d'intention a été réalisée par Valtraloc qui doit suivre par une étude du projet.

Devis général	Charges
Etude	CHF 22'000.-
Total	CHF 22'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Colin Noël, Rossens, à titre personnel

Il demande que va apporter de plus cette nouvelle étude par rapport à celle réalisée par Valtraloc.

M. Roger Berset

Un avant-projet a été réalisé par Team+ qui sera consolidé pour un projet d'ouvrage avec procédure de demande d'autorisation. L'étude Valtraloc, elle, se réalise sans avoir de projet.

M. Colin Noël

Il demande si la mesure du trafic a été effectuée par Valtraloc.

M. Roger Berset

La mesure du trafic effectuée par Valtraloc date de dix ans et depuis, il y a une grande augmentation de trafic.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 22'000.- pour la réalisation d'une étude de zone 30 km/h à Farvagny-le-Petit ?

La dépense de CHF 22'000.- pour la réalisation d'une étude de zone 30 km/h à Farvagny-le-Petit est acceptée à la majorité évidente.

3.2.6 Rueyres-st-Laurent et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Rueyres

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Cette route est hors d'usage et le coffre doit être refait ce qui explique le coût élevé de cet investissement.

Devis général	Charges
Travaux selon devis	CHF 319'690.-
Imprévus (20%)	CHF 60'310.-
Suivi de l'exécution	inclus
Total	CHF 380'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 380'000.- pour la réfection de la Route de Rueyres à Rueyres-st-Laurent et Farvagny-le-Grand ?

La dépense de CHF 380'000.- pour la réfection de la Route de Rueyres à Rueyres-st-Laurent et Farvagny-le-Grand est acceptée à la majorité évidente.

3.2.7 Réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Ce chemin qui va vers le stand de tir est réalisé d'une partie en grave et d'une partie en béton d'une grande déclivité. Il est recensé par les chemins piétonniers jaunes et a reçu l'accord du service concerné pour réaliser la partie en béton.

Devis général	Charges
Travaux	CHF 375'000.-
Enquête et appels d'offres	inclus
Suivi de l'exécution	inclus
Subventions	- CHF 210'000.-
Total	CHF 165'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Sébastien Richard pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Il demande si le projet, plus particulièrement le tronçon prévu en béton, est soumis à des normes ou directives imposées.

Une remarque sur les chiffres des subventions de 25% et 27% qui ne semblent pas corrects.

A cette question, M. Roger Berset répond que les normes pour la route sont données dans le message.

M. Sébastien Richard

Il demande s'il y a un degré de pente où la partie en béton s'impose.

M. Roger Berset

Il n'y a pas de norme par rapport à la pente. L'appréciation a été faite sur place par les responsables fédéraux et cantonaux et il n'y a pas d'autre solution d'utiliser le béton afin de stabiliser ce tronçon.

M. Sébastien Richard

Les différents services se sont-ils rendu compte qu'il faudra tailler dans les talus et les haies afin d'obtenir une largeur de 4 mètres ?

M. Roger Berset

La largeur de ce chemin se fera en fonction de ce qui sera rencontré sur les côtés. La largeur minimale d'une route AF est de 3 mètres.

Mme Catherine Balmer pour une majorité du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« C'est le rôle de la commune d'assurer l'entretien des routes agricoles, et nous comprenons fort bien que des travaux importants soient parfois nécessaires. Avant une lecture approfondie du projet,

notre groupe a accueilli favorablement les travaux d'amélioration de ces routes et chemins d'autant plus que ces travaux sont subventionnés par le Canton et la Confédération.

Puis une partie du projet nous a interpellés. En effet, selon le projet qui nous est soumis, une section du chemin de la Pépinière sera recouverte d'une dalle de béton. Une phrase nous est aussitôt revenue en tête: «Chaque seconde la Suisse bétonne un mètre carré de son territoire », mais notre réflexion ne s'est pas arrêtée à ce slogan ! Voici quelques points de notre réflexion :

En améliorant l'accessibilité par tout type de véhicule, cette réfection va engendrer plus de trafic, sur un chemin emprunté fréquemment par des promeneurs. Il faut souligner que ce chemin figure sur le réseau officiel des sentiers pédestres suisses (SuisseMobile).

L'accès au stand de tir (ce dernier étant situé juste en amont de la partie concernée par le bétonnage) est possible par 2 autres routes, ces dernières sont publiques et...goudronnées.

Cette portion de chemin est bordée de haies. Or l'importance des haies au niveau de la biodiversité est un fait reconnu de nos jours. Les travaux de bétonnage auront indéniablement un impact négatif sur cet environnement. La population est attachée à ce chemin creux autant qu'à ses haies naturelles.

En conclusion : La durabilité d'un tel ouvrage ainsi que sa fonctionnalité en tant que route agricole doivent être mis en balance avec l'impact environnemental que les travaux et la circulation engendreront.

La réflexion menée par le groupe nous conduit à demander que la commune ne recourt pas au bétonnage dans ce projet. Nous invitons donc les membres du Conseil Général à refuser l'investissement de base tel que proposé et nous soumettons une contre-proposition avec une solution entièrement gravelée :

<i>Montant total de</i>	<i>CHF 338'200.-</i>
<i>Subventions fédérales</i>	<i>CHF 91'000.-</i>
<i>Subventions cantonales</i>	<i>CHF 84'000.-</i>
<i>Soit un solde à charge de la commune de</i>	<i>CHF 163'200.-«</i>

M. Michel Allemann, Farvagny, à titre personnel

Il comprend le bien-fondé mais trouve étonnant de réaliser en béton un chemin creux qui semble être inscrit à l'inventaire suisse des objets protégés.

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Il soutient la contre-proposition de Mme Catherine Balmer. De plus, deux accès goudronnés existent déjà pour arriver au stand de tir.

M. Colin Noël, Rossens, à titre personnel

Il demande si la réfection se fait sans bétonnage porte préjudice au montant des subventions.

A cette question, M. Roger Berset répond qu'il n'y a aucun préjudice.

Mme Bernadette Widder, Rossens, à titre personnel

Elle donne son soutien à la contre-proposition de Mme Balmer du fait qu'il y a déjà deux accès goudronnés pour arriver au stand de tir.

M. Roger Berset

Il met une réserve sur la contre-proposition. Avec les orages qui vont suivre, la réparation de la partie gravelée engendrera des frais supplémentaires pour la commune.

Le Bureau demande d'abord le vote sur la proposition du Conseil communal.

Décision :

Vote sur la proposition du Conseil communal

Acceptez-vous la dépense de CHF 165'000.- pour la réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz ?

La dépense de CHF 165'000.- pour la réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz est refusée à la majorité évidente.

Vote sur la contre-proposition de Mme Catherine Balmer

Devis général	Charges
Travaux, entièrement gravelé	CHF 338'200.-
Enquête et appels d'offres	inclus
Suivi de l'exécution	inclus
Subventions (27%, 25%)	- CHF 175'000.-
Total	CHF 163'200.-

Interpellation quant à la différence minime de CHF 1'800.-.

M. Michel Brunisholz

Il informe que le montant des subventions dans la proposition du Conseil communal est faux, le calcul n'a pas été fait correctement.

Acceptez-vous la dépense de CHF 163'200.- pour la réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz ?

La dépense de CHF 163'200.- pour la réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés, tranche 2020, secteur Vuisternens-en-Ogoz est acceptée à la majorité évidente.

Vu l'heure avancée de la séance, le Bureau décide de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevée de demain soir.

Divers de la soirée :

Le président annonce les séances 2020 du Conseil général

Jeudi 2 avril 2020

Mercredi et jeudi 27 et 28 mai 2020

Mardi 6 octobre 2020

Lundi et mardi 30 novembre et 1^{er} décembre 2020

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 23h00.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉE DU CONSEIL GENERAL DU
3 DECEMBRE 2019

- Présidence :** M. Florian Berset
- Conseil général :** **44** Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
Mme Nadine Berset annonce son départ à 21h40.
- Excusés :** Mme Catherine Yesil, MM Xavier Dupont, Eric Haberkorn, Serge Roubaty et Gérard Barras
- Conseil communal :** Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Yves Rumo, Fabien Schafer et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 15 novembre 2019 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2019 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Il informe que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un objet discuté ce soir.

L'ordre du jour est le suivant :

3. Budget 2020 de la Commune de Gibloux
 - 3.2 *Budget des investissements – décisions spéciales*
 - 3.2.8 *Achat de véhicules édilitaires, tranche 2020*
 - 3.2.9 *Déplacement de conduites diverses d'eau potable*
 - 3.2.10 *Vuisternens-en-Ogoz – crédit complémentaire pour le bassin de laminage de Pra Gady*
 - 3.2.11 *Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, secteur Impasse de la Chauderette*

3.2.12 Villarsel-le-Gibloux – allègement de collecteurs d'eaux claires, secteur Sud

3.2.13 Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie et mesures complémentaires

4. Budget 2020 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 4.1 Budget de fonctionnement
 - 4.2 Budget des investissements
5. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente de 16'000 m² situés dans la zone d'activité La Longivue à Sottas SA à Bulle
6. Règlement sur le droit de cité communal
7. Modification du règlement scolaire communal
8. Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Julien Gremaud, pour une majorité du cercle de Farvagny, demandant la possibilité de développement d'une politique communale en matière de parkings communaux (10 octobre 2018)
9. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens
10. Informations du Bureau
11. Information du Conseil communal
12. Divers

Aucune remarque n'est apportée à l'ordre du jour.

3. Budget 2020 de la Commune de Gibloux

3.2 Budget des investissements – décisions spéciales

3.2.8 Achat de véhicules éditaires, tranche 2020

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Cet objet comprend l'achat d'une tondeuse-tracteur pour non seulement les terrains de foot de Farvagny mais également pour les terrains de Vuisternens-en-Ogoz, Corpataux et Rossens. Cette nouvelle acquisition servira aussi l'hiver pour le déneigement et salage des trottoirs. L'agrégat pour désherbage à l'eau chaude sera installé sur le tracteur de l'ancienne commune de Rossens qui lui servait pour la tonte des terrains de foot.

Devis général	Charges
Tondeuse pour terrains football	CHF 72'000.-
Agrégat pour désherbage à l'eau chaude	CHF 44'000.-
Total	CHF 116'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Nicolas Waeber pour le cercle de Le Glèbe

Après renseignement pris chez un concessionnaire de la marque, il est en possession d'une offre de CHF 10'000.- meilleure marché.

M. Roger Berset

Le Conseil communal a aussi demandé des offres comparatives.

Concernant l'offre au nom de la commune dont parle M. Waeber a posé un souci au commerçant du fait que sur le principe, les offres sont demandées par le conseiller communal responsable, le chef du service technique ou son adjoint.

Afin de faire une comparaison avec les bons éléments, il demande à voir cette offre.

M. Nicolas Waeber

Le concessionnaire où l'offre a été demandée a adapté le pourcentage comme si c'était la commune qui l'avait demandée.

M. Stiobban Godel pour le cercle de Le Glèbe

Tout d'abord, je tiens à préciser que mon intervention ne concernera que l'achat de la tondeuse.

L'agrégat pour désherbage étant somme toute un investissement judicieux pour diminuer voire supprimer les produits phytosanitaires utilisés par l'édilité.

De plus, cette machine permettra d'utiliser d'avantage le tracteur John Deer 3720.

En effet, selon les chiffres présentés dans le message, celui-ci aurait une utilisation annuelle moyenne de 226 heures. Ce qui est relativement peu.

A l'inverse, la proposition du Conseil Communal concernant la tondeuse ne nous paraît pas optimale. Acheter un véhicule qui n'a aucune autre fonction que la tonte pour un montant de CHF 72'000.- est cher payé.

Comme dit précédemment, le John Deer actuel a peu d'heures au compteur, seul le système de coupe devrait être remplacé pour un coût dix fois inférieur.

Lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2017, un investissement sur des véhicules utilitaires, dont 2 robots pour la tonte des gazons de Farvagny pour un montant de CHF 33'015.-, était proposé.

L'un des arguments pour cet achat était une charge de personnel moindre pour la tonte, argument qui tiendrait toujours aujourd'hui.

Cet investissement avait été retiré de l'ordre du jour sur demande de l'exécutif.

Dès lors, pourquoi le Conseil Communal nous présente un véhicule complètement différent et qui coûte plus du double que la variante proposée en 2017.

Même en prenant compte le renchérissement, la variante des tondeuses automatiques resterait sans nul doute moins onéreuse.

En conclusion, le groupe du Glèbe propose de refuser l'investissement pour le tracteur tondeuse et de reprendre la proposition faite à l'époque concernant les robots de tonte jusqu'à concurrence de CHF 45'000.- ceci pour prévenir l'augmentation potentielle de l'investissement depuis 2 ans.

Soit un total, avec l'agrégat pour désherbage, de CHF 89'000.-.

Ce qui représente une économie de CHF 27'000 par rapport à la proposition initiale sans compter la diminution des charges de personnel annuelles.

M. Roger Berset

La version du robot a aussi été étudiée afin d'équiper les terrains de Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz. Des essais non concluants ont eu lieu sur le terrain de Vuisternens-en-Ogoz. Les aspects de la qualité de la coupe ne donnent pas non plus satisfaction.

Du point de vue économique, il faudrait installer deux robots à Farvagny pour un montant de CHF 50'000.-. Le terrain 2 de Farvagny est aussi utilisé par les utilisateurs de la salle de sport et les

enfants de l'école qui laissent des déchets, il faudrait une personne en permanence pour la surveillance.

Sur le site de Villarsel-le-Gibloux, deux personnes retraitées s'occupent de la surveillance du robot. Plusieurs communes, dont Noréaz et Vully, n'étaient pas satisfaites de l'utilisation d'un robot et ont changé leur système.

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Le cercle s'attendait à ces remarques et apporte les informations suivantes :

- la proposition du 27 juin 2017 se montait à CHF 33'000.- ;
- selon renseignements pris chez M. Egly à Grangeneuve, il n'y a aucune différence sur la qualité de la coupe ;
- selon renseignements pris auprès de l'AFF, aucune norme pour des clubs de 2^{ème} ligue, preuve en est que la commune de La Roche, dont le club est en 2^{ème} ligue, a installé un robot ;
- la personne qui conduit le tracteur devra également s'arrêter pour ramasser les déchets.

Le seul inconvénient vient du robot qui tond aléatoirement par rapport au tracteur qui tond en ligne. Pour ce point, seul les équipes en ligue A ou B doivent respecter cette norme.

M. Roger Berset

Les coûts proposés sont des coûts actualisés à ce jour, soit CHF 49'000.- pour Farvagny.

Des renseignements ont été pris auprès de la personne chez Evertis qui s'occupe de l'entretien des sept terrains de foot de la commune, il s'agit d'un professionnel qui peut invoquer les avantages et désavantages de l'utilisation d'un robot. Il a été très clair, avec le robot, il faut tout de même procéder avec le tracteur lors de la première coupe au printemps ou lors du scarifiage. Pour information, les employés de l'édilité ont procédé plusieurs fois à la tonte du terrain à Villarsel-le-Gibloux, alors qu'il y a un robot.

Cette personne confirme aussi que pour l'état de nos terrains, la meilleure solution est la tondeuse.

M. Michel Brunisholz

Pour le terrain de Villarsel, il est convenu dans le contrat que lors du scarifiage, la coupe doit se faire avec la tondeuse. Le FC n'a pas attendu la commune de Gibloux pour fonctionner ainsi, c'est depuis 2011 que cette pratique existe.

M. Roger Berset

Depuis 2016, la commune a établi un contrat d'entretien avec Evertis pour les 7 terrains de la commune, dont celui de Villarsel-le-Gibloux.

M. Hervé Eigenmann pour le cercle de Le Glèbe

L'offre de M. Nicolas Waeber se monte à CHF 61'500.- pour la même tondeuse alors que la commune propose un vote de CHF 72'000.-. S'il faut vraiment une tondeuse, sommes-nous obligés de payer CHF 10'000.- de plus ?

M. Roger Berset

Si l'offre est comparative et que la commune peut économiser CHF 10'000.-, il est preneur.

M. Michel Allemann pour le cercle de Farvagny

« Nous soutenons la proposition du Conseil communal d'acquérir ces véhicules utilitaires notamment cette tondeuse frontale.

Vu les expériences de nombreux clubs (beaucoup de mauvaises) et considérant le fait que le gazon doit être enlevé au lieu d'être simplement laissé sur place, nous privilégions l'achat de cette tondeuse au lieu de robots. Il est à noter que les 2 clubs de Vully et de Noréaz ont remplacé l'an dernier le robot par une fauche conventionnelle.

En plus d'une qualité de fauche optimale, la machine proposée est adaptée pour de grandes surfaces. Il est important de relever que le site de Farvagny comporte 3 terrains dont 2 homologués et se trouvent sur 3 niveaux différents.

Une pelouse de football ne doit pas être entretenue comme un jardin d'agrément. La pelouse actuelle, notamment pour le terrain 1 est d'une très bonne qualité. Inauguré en 1981, le gazon du terrain principal a cette particularité de n'avoir jamais été changée de gazon grâce à un entretien régulier (sablage et carottage) et des fauches conventionnelles qui ont évité le feutrage qui est un grand problème avec les robots de tonte. De plus ce feutrage diminue les effets de l'engrais spécial répandu pour ce genre de pelouse (Vorlet SA).

La très grande qualité de cette pelouse est notamment relevée par les joueurs, dirigeants et supporters des clubs des clubs de ligue interrégionale qui se rendent à Farvagny. On entend souvent cette réflexion : comment faites-vous pour obtenir une telle qualité ? Il serait alors pour le moins ridicule de changer de mode d'entretien.

Les clubs de Bas-Gibloux et de Farvagny se sont exprimés, il y a 2 ans déjà, pour l'achat d'une tondeuse et non pas d'un robot.

Nous vous invitons, chères et chers collègues, à accepter l'achat de ces véhicules utilitaires et notamment de cette tondeuse frontale, selon la présentation technique effectuée tout à l'heure et le plan financier y relatif. »

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Selon présentation et de manière tout à fait personnelle, le prix était élevé pour seulement les trois terrains de Farvagny. Il prend acte ce soir que pour ce prix sont aussi compris les terrains Rossens, Corpataux et Vuisternens-en-Ogoz et de ce fait soutient l'investissement.

M. Nicolas Hoyler, Rossens, à titre personnel

Il demande si le véhicule devant transporter la tondeuse est équipé d'une remorque.

M. Roger Berset

Le tracteur actuel utilisé est déplacé sur une remorque, il en sera de même avec la nouvelle tondeuse.

Pour information, le FC Farvagny-Ogoz verse un montant annuel de CHF 4'000.- à titre de dédommagement pour le conducteur de la tondeuse qui fauche les terrains de Farvagny.

Pour le terrain de Villarsel-le-Gibloux, une partie des frais sont pris en charge par la commune.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il s'étonne de la différence entre le projet de robots qui paraissait totalement bon il y a quelques mois et avec des défauts aujourd'hui.

Il demande si le tracteur utilisé pour l'entretien des places de jeux pourra continuer ou sera remplacé par la nouvelle acquisition.

M. Roger Berset

La commune fonctionne aujourd'hui avec deux tracteurs, celui de l'ancienne commune de Corpataux et celui de l'ancienne commune de Rossens qui est maintenant hors usage.

Le tracteur de l'ancienne commune de Corpataux reste polyvalent et continuera à être utilisé pour les places de jeux.

La nouvelle acquisition est utilisée pour les grandes surfaces, soit les terrains de foot.

M. Léo Bulliard

Il se demande si la commune ne peut pas se satisfaire que d'une seule machine.

A cette question, M. Roger Berset répond non vu le nombre de terrains et places à entretenir.

Suite à cette réponse, M. Léo Bulliard propose de séparer le vote en deux objets.

M. Roger Berset

Le tracteur qui sera utilisé avec l'agrégat sera remplacé par la nouvelle tondeuse. Si on n'achète pas de tondeuse, le tracteur actuel continuera la tonte des terrains de foot à moins que tous les terrains soient équipés d'un robot.

M. Florian Clerc, Corpataux, à titre personnel

Pour récapituler, il y a un achat d'un outil spécial qui sera utilisé à terme pour la tonte de l'ensemble des terrains de foot de la commune mis à part le terrain de Villarsel-le-Gibloux.

Cet investissement est de ce fait moins cher que si l'on devait installer un robot sur chaque terrain.

M. Roger Berset confirme les propos de M. Clerc.

M. Léo Bulliard

Il retire sa proposition de séparer le vote et dès lors propose de refuser l'entier.

M. Stiobban Godel, Le Glèbe, à titre personnel

Il rebondit sur les propos de M. Léo Bulliard. Le Conseil communal avait à l'époque proposé de supprimer cet investissement de l'ordre du jour et à entendre M. Berset aujourd'hui, le Conseil général aurait pu accepter un tel investissement.

M. Roger Berset

On évolue, on se renseigne et il n'y a que *** qui ne change pas d'avis.

M. Michel Brunisholz

Il est dit que c'est l'achat d'un tracteur-tondeuse ou six robots mais que fait-on de l'autre tracteur utilisé ce jour ?

M. Roger Berset

L'autre tracteur continuera à entretenir les différentes places publiques, le terrain de foot de Vuisternens-en-Ogoz et la suppléance pour d'autres travaux comme le terrain de Corpataux.

M. Michel Brunisholz

On arrive à une conclusion que les tondeuses font les terrains de Farvagny et l'autre tracteur les places et les terrains de Corpataux et Vuisternens-en-Ogoz.

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Il ne comprend pas pourquoi le cercle de Le Glèbe n'a pas présenté son offre au Conseil communal avant la séance de ce soir pour comparaison.

M. Roger Berset remercie M. Barras pour cette très bonne remarque.

M. Nicolas Waeber

En cinq minutes de pause, la comparaison peut être faite.

Aucune interruption de séance n'est demandée.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Dans le plan financier, il est mentionné un terrain synthétique d'ici 2024. S'agit-il d'un terrain en plus ou en remplacement d'un terrain naturel ?

M. Roger Berset

Il est prévu dès 2024 et théoriquement un terrain en plus.

Pour la proposition du crédit, on demande le vote ce soir et le Conseil communal demandera une nouvelle offre avec adjudication au meilleur marché pour autant que ce soit le même matériel et la même qualité.

Le Bureau demande d'abord le vote sur la proposition du Conseil communal.

Décision :

Vote sur la proposition du Conseil communal

Acceptez-vous la dépense de CHF 116'000.- pour l'achat de véhicules édilitaires, tranche 2020 ?

OUI	24
NON	11
Abstention	9

La dépense de CHF 116'000.- pour l'achat de véhicules édilitaires est acceptée avec 24 voix.

La proposition du Conseil communal étant acceptée, il n'y aura pas de vote sur la contre-proposition de M. Stiobban Godel.

3.2.9 Déplacement de conduites diverses d'eau potable

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

Déplacement de conduite et défense incendie à Villarlod, PAD Les Planches, les travaux seront échelonnés sur le temps.

Déplacement de conduite d'eau potable à Farvagny-le-Petit, Route Saint-Claude, RF 11. Les travaux devraient débuter début 2020.

Déplacement de conduite à Vuisternens-en-Ogoz, Route de Romanoche, RF 18.

Devis général	Charges
Travaux et honoraires art. 6848VI	CHF 180'000.-
Subvention sur travaux art. 6848 VI	- CHF 10'000.-
Travaux et honoraires art. 11 FP	CHF 250'000.-
Travaux et honoraires art. 18 VO	CHF 90'000.-
Total	CHF 510'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p.19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Mme Christine Vionnet Caverzasio, Corpataux, à titre personnel

Du fait du montant de CHF 510'000.-, elle demande si la demande d'offre est bien gré à gré.

M. Yves Rumo

Du fait qu'il s'agit de trois projets séparés, la procédure gré à gré est correcte.

M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Dans la mesure où il résulte une économie pour les promoteurs des différents quartiers, il demande si la commune a envisagé une participation financière de leur part.

A cette question, M. Yves Rumo répond que sur de tels projets, on ne peut pas demander une participation aux promoteurs.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 510'000.- pour le déplacement de conduites diverses d'eau potable ?

La dépense de CHF 510'000.- pour le déplacement de conduites diverses d'eau potable est acceptée à la majorité évidente.

3.2.10 Vuisternens-en-Ogoz – crédit complémentaire pour le bassin de laminage de Pra-Gady

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

Lors de l'ouverture des soumissions, il a été constaté que le crédit voté de CHF 325'000.- ne suffirait pas. Les chiffres donnés par le Bureau Ribl concernant l'évacuation de la terre étaient erronés. Le dépassement du crédit initial est de CHF 112'000.- avec les honoraires calculés.

Après discussion avec le Bureau Ribbi, ce dernier a validé, en début de semaine que le montant des honoraires ne sera pas modifié par rapport à l'offre initiale.

Devis général	Charges
Travaux	CHF 334'261.-
Frais	CHF 4'642.-
Honoraires	CHF 74'280.-
Divers, imprévus et arrondi	CHF 23'817.-
Sous-total	CHF 437'000.-
./. Crédit déjà approuvé	- CHF 325'000.-
Total	CHF 112'000.-

Frais d'exploitation annuels CHF 1'120.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

1^{ère} remarque :

La justification de l'augmentation est principalement due au terrassement et à l'évacuation de 2'000 m³ supplémentaires se portant à CHF 52'200.-. Il est ravi que les honoraires n'augmentent pas mais ne comprend pas le devis de plus ou moins 20% de CHF 330'000.-.

2^{ème} remarque :

Il manque aussi des explications concernant le collecteur EU supplémentaire Müller.

3^{ème} remarque :

Du fait qu'il y a CHF 20'000.- en moins dans les honoraire, il demande une contre-proposition du montant à voter, soit CHF 92'000.-.

M. Yves Rumo

Le montant devisé de 2016 est de CHF 350'000.- TTC. Avec le montant de CHF 325'000.- voté, il y a une marge de CHF 20'000.-.

Suite à l'étude du projet, il a été constaté qu'une chambre supplémentaire devait être créée au-dessus du bassin de rétention afin de récupérer les eaux situées dans l'axe de l'entreprise Müller.

Après ces informations, M. Julien Gremaud maintient sa contre-proposition.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Elle suggère de réfléchir à changer de bureau d'ingénieur pour les travaux ultérieurs.

M. Yves Rumo prend note de cette remarque.

Le Bureau demande d'abord le vote sur la proposition du Conseil communal.

Décision :

Vote sur la proposition du Conseil communal.

Acceptez-vous la dépense de CHF112'000.- pour le crédit complémentaire du bassin de laminage de Pra-Gady à Vuisternens-en-Ogoz ?

OUI	19
NON	20
Abstention	5

La dépense CHF 112'000.- pour le crédit complémentaire du bassin de laminage de Pra-Gady à Vuisternens-en-Ogoz est refusée par 20 voix

Vote sur la contre-proposition de M. Julien Gremaud

Devis général	Charges
Travaux	CHF 334'261.-
Frais	CHF 4'642.-
Honoraires	CHF 54'280.-
Divers, imprévus et arrondi	CHF 23'817.-
Sous-total	CHF 417'000.-
./. Crédit déjà approuvé	- CHF 325'000.-
Total	CHF 92'000.-

Frais d'exploitation annuels CHF 1'120.-

Acceptez-vous la dépense de CHF 92'000.- pour le crédit complémentaire du bassin de laminage de Pra-Gady à Vuisternens-en-Ogoz

La dépense de CHF 92'000.- pour le crédit complémentaire du bassin de laminage de Pra-Gady à Vuisternens-en-Ogoz est acceptées à la majorité évidente.

3.2.11 Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, secteur Impasse de la Chauderette

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

Dans ce secteur, trois habitations ne sont pas raccordées à l'épuration et disposent encore d'une STEP. Aujourd'hui, une de ces habitations fait l'objet de rénovation et a l'obligation de se mettre à jour et de se raccorder aux collecteurs communaux.

Devis général	Charges
Travaux et honoraires	CHF 70'000.-
Total	CHF 70'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Mme Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Elle demande si le reste du quartier de La Chauderette, notamment les articles RF 129, 134, 133 sont raccordés en séparatif.

M. Yves Rumo

Une bonne partie du quartier est raccordé en séparatif mais ne peut pas confirmer que ce sont toutes les habitations.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 70'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux secteur Impasse de la Chauderette à Rossens?

La dépense de CHF 70'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux secteur Impasse de la Chauderette à Rossens est acceptée à l'unanimité.

3.2.12 Villarsel-le-Gibloux – allègement de collecteurs d'eaux claires, secteur Sud

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

Une étude a été réalisée pour le collecteur eaux claires avec révélation de collecteurs sous dimensionnés qui causent des inondations.

Devis général	Charges
Secteurs E – F – D, tranche 2020	CHF 240'000.-
Secteurs A – B – C, tranche 2021	CHF 160'000.-
Total	CHF 400'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Sébastien Richard, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Il demande sur quel degré de précision, le bureau Ribl a estimé les coûts.

A cette question, M. Yves Rumo répond que le bureau Ribl l'a estimé à 20%.

M. Sébastien Richard

Il aurait été judicieux de mettre un point de devis estimatif des travaux.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

La capacité d'absorption maximale de Le Glèbe est de 2'200 litres par seconde. Le calcul avec le nouveau quartier serait de 2'180 litres par seconde. Cela ne laisse pas tellement de marge.

A cette constatation, M. Yves Rumo ne peut donner de précision. Une analyse sera effectuée.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 400'000.- pour l'allègement de collecteurs d'eaux claires à Villarsel-le-Gibloux, secteur SUD ?

La dépense de CHF 400'000.- pour l'allègement de collecteurs d'eaux claires à Villarsel-le-Gibloux, secteur SUD est acceptée à la majorité évidente.

3.2.13 Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie et mesures complémentaires

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

Il s'agit d'une correction suite à la construction de deux habitations au Chemin de la Scie. La route d'accès étant en très mauvais état, à la fin des travaux des deux habitations, il sera procédé à sa réfection avec mise en séparatif.

Devis général	Charges
Travaux	CHF 200'000.-
Total	CHF 200'000.-

Frais d'exploitation annuels CHF 1'400.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 200'000.- pour la mise en séparatif du Chemin de la Scie et mesures complémentaires à Vuisternens-en-Ogoz ?

La dépense de CHF 200'000.- pour la mise en séparatif du Chemin de la Scie et mesures complémentaires à Vuisternens-en-Ogoz est acceptée à l'unanimité.

Approbation globale du budget des investissements 2020

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Le Conseil communal propose d'approuver le budget des investissements 2020 avec en résumé :

	Charges	Produits
Projets en cours (15)	CHF 5'884'000.-	CHF 2'600'000.-
Décisions spéciales (13)	CHF 2'313'200.-	CHF 185'000.-
Charges et recettes non affectées	CHF 40'000.-	CHF 2'561'000.-
Total	CHF 8'237'200.-	CHF 5'346'000.-
Excédent de charges		CHF 2'891'200.-

Modifications du 2-3.12.2019	Charges	Produits
Total initial	CHF 2'490'000.-	CHF 220'000.-
./. Appartements protégés	- CHF 120'000.-	
./. Chemins agricoles VO	- CHF 36'800.-	- CHF 35'000.-
./. Bassin Pra-Gady VO	- CHF 20'000.-	
Total corrigé	CHF 2'313'200.-	CHF 185'000.-

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 19 dudit procès-verbal.

Décision :

Acceptez-vous le budget des investissements 2020 avec des charges d'un montant de CHF 8'237'200.- et des produits d'un montant de CHF 5'346'000.- ?

Le budget des investissements 2020 avec des charges d'un montant de CHF 8'237'200.- et des produits d'un montant de CHF 5'346'000.- est accepté à la majorité évidente.

La séance est interrompue de 20h45 à 20h50

4. Budget 2020 du Home médicalisé de la Sarine (HMG)

4.1 Budget de fonctionnement

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :

L'augmentation des charges pour les soins est due principalement aux paliers supplémentaires annuels. Ces chiffres proviennent du budget des soins et de l'accompagnement réalisé et remis en avril 2019 au Service de la prévoyance sociale (SPS). Il se base sur les niveaux de dépendance au 31.03.2019. La dotation et les charges salariales ainsi liées varient en fonction du niveau de dépendance des résidents. Il s'agit d'une base au 31.03.2019 pour 2020 et il est clair que les niveaux de dépendance changent tout au long de l'année. Ce budget est demandé par le SPS afin qu'il puisse prévoir les subventions qui vont être versées et ces chiffres sont réajustés selon l'état réel de la situation en fin d'année.

Du côté de l'hôtellerie, il n'y aura plus qu'un infirmier-chef en 2020 alors qu'en 2019, sur les trois derniers mois il y a deux salaires d'infirmier-chef.

Il y a également une attribution à la réserve de CHF 427'900.10. Le comité a décidé de se pencher cette la question afin de trouver des pistes pour amener encore des solutions ou idées afin de faire bénéficier les résidents d'avantages quant à leur prise en charge. De plus, avec l'arrivée du nouvel infirmier-chef, il est clair qu'un certain nombre de choses vont évoluer et auront un prix.

Cependant, il bien de faire quelques réserves pour les imprévus. Pour information, la centrale téléphonique a dû être changée et il s'agit d'un investissement conséquent.

Récapitulation

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
HOME MEDICALISE	10'252'948.65	10'252'948.65	10'004'772.62	10'004'772.62	10'564'439.85	10'564'439.85
SOINS	5'680'347.40	5'680'347.40	5'450'719.85	5'450'719.85	5'966'885.60	5'966'885.60
413.382.01 Attribution réserve administration (expl)	1'100.95		4'617.10			
413.482.01 Prélèvement réserve administration (expl)						173'325.20
HOTELLERIE	3'201'431.35	3'201'431.35	3'202'007.00	3'202'007.00	3'199'663.05	3'199'663.05
413.482.02 Attribution réserve admin. (exploitation)	427'900.10		447'234.40		721'887.40	
413.482.02 Prélèvement réserve admin. (exploitation)						
FOYER DE JOUR	408'095.80	408'095.80	407'594.35	407'594.35	384'140.80	384'140.80
FRAIS FINANCIERS	963'074.10	963'074.10	944'451.42	944'451.42	1'013'750.40	1'013'750.40
413.382.01 Attribution réserve admin. (frais financiers)						
413.482.01 Prélèvement réserve admin. (frais financiers)		17'265.37		17'661.42		69'016.00

Frais financiers

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
FRAIS FINANCIERS	963'074.10	963'074.10	944'451.42	944'451.42	1'013'750.40	1'013'750.40
446000 Imput. intérêts dettes	174'000.00		172'734.85		178'781.40	
Imput. int. amort. oblig. bâtiment	598'742.58		598'742.58		598'742.58	
Amortissement 5 %	51'806.95		51'806.95		51'806.95	
Amortissement 7 %	9'151.08		9'151.08		9'151.08	
Amortissement 10 %	112'795.96		112'015.96		112'015.96	
Amortissement 25 %	16'577.53				16'577.53	
Amortissement 25%					16'577.53	
Equipement non-Codems					46'674.90	
Participation CODEMS		945'808.73		926'970.00		944'734.40
212050 Prél. réserve financière		17'265.37		17'661.42		69'016.00

DETAIL	INTERETS FONDS PROPRES	1'442.10	1'442.10
CODEMS	INTERETS	166'990.50	165'329.30
	INTERETS SUR TERRAINS	7'369.60	7'369.60
	AMORTISSEMENT BÂTIMENT	598'742.58	598'742.58
	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	190'331.52	172'973.98
	J. ATTRIBUTION FOYER DE JOUR	-15'678.40	-15'678.40
	J. REMBOURSEMENT HISTORIQUE	-3'389.17	-3'389.17
	Arrondi		
	TOTAL	945'808.73	926'789.99

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président de la commission financière

« La commission financière a examiné les documents remis concernant les budgets 2020 du HMG. Elle estime que le budget de fonctionnement est correctement évalué. Le budget du secteur des soins et le foyer de jour sont équilibrés. Le budget du secteur hôtellerie prévoit un résultat positif de plus de CHF 400'000.-. Suite à l'agrandissement du home, des économies d'échelle ont pu être réalisées et se confirment. Les frais financiers prennent en compte les intérêts et les amortissements de l'agrandissement avec un excédent de charges de CHF 17'265.-.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable aux budgets 2020 du home médicalisé du Gibloux. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget de fonctionnement du Home médicalisé du Gibloux (HMG) tel que présenté ?

Le budget de fonctionnement du Home médicalisé du Gibloux (HMG) est approuvé à l'unanimité.

4.2 Budget des investissements

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :

Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seul les projets de plus CHF 5'000.- sont prévus au budget des investissements.

Il a été décidé de reporter les investissements 2019 au budget 2020 afin de débiter ces projets avec le nouvel infirmier chef.

		Budget 2020		Budget 2019	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41	HOME MEDICALISE	141'000.00	-	112'000.00	-
413	BATIMENT - EQUIPEMENT	141'000.00	-	112'000.00	-
	SOINS	52'000.00		42'000.00	
	Matelas	12'000.00		12'000.00	
	Lits équipés	25'000.00		25'000.00	
	Matériels soins	5'000.00		5'000.00	
	Matériels de soins divers	5'000.00			
	Parcours de gym pour animation	5'000.00			
	EQUIPEMENTS "NON CODEMS"	89'000.00		70'000.00	
	Informatique			50'000.00	
	Renouvellement PC	22'000.00			
	WIFI antennes et équipements	10'000.00			
	Gets, alarmes montres et logiciels	8'000.00			
	Rideaux, remplacement	13'000.00			
	Séchoir à linge			8'000.00	
	Machine à laver le linge	6'000.00		12'000.00	
	Lave vaisselle professionnel (USD)	5'000.00			
	Marmite basculante (cuisine)	25'000.00			
	Excédents de charges ou produits	141'000.00		112'000.00	

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président de la commission

« En ce qui concerne les investissements, la commission financière regrette le manque de fiches explicatives ainsi que l'indication claire des sources de financement. On peut cependant raisonnablement supposer, au vu du bénéfice attendu, que ces investissements seront financés par le compte d'exploitation. Les investissements prévus en 2020 pour des dépenses de CHF 141'000.- pourront ainsi être financées.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable aux budgets 2020 du home médicalisé du Gibloux. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget des investissements du Home médicalisé du Gibloux (HMG) tel que présenté ?

Le budget des investissements du Home médicalisé du Gibloux (HMG) est approuvé à l'unanimité.

Mme Diana Carbonnier informe que pour les prochains budgets, les fiches d'investissement seront intégrées dans le dossier.

Elle informe aussi que l'association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées a signalé que le HMG est l'institution qui met en œuvre le maximum d'actions favorisant le bien-être de ses résidents et qu'il est cité en exemple dans le canton, notamment au niveau de l'animation avec tout ce qui est offert aux résidents et les activités variées.

Cette information est applaudie par l'assemblée.

5. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente de 16'000 m² situés dans la zone d'activité La Longivue

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

L'entreprise Sottas SA est une entreprise familiale. En 40 ans, elle a connu un formidable développement et a acquis un savoir-faire de très haut niveau dans le domaine de la construction métallique et les façades verre-métal.

Les performances actuelles de l'entreprise se décrivent en trois chiffres :

- 300 collaborateurs ;
- près de 100 millions de chiffre d'affaires ;
- occupation de 5% du marché suisse.

Le projet consiste en la construction de deux lignes de production pour les éléments de façades verre-métal de dimensions importantes.

L'entreprise a besoin de 16'000 m², le solde d'environ 7'000 m² permettra d'accueillir une ou deux entreprises de taille plus réduite.

Il s'agit d'une opportunité pour la commune d'accueillir une entreprise de qualité, particulièrement dynamique.

L'entreprise a un potentiel d'offre d'emploi très important.

Le Conseil communal vous propose d'accepter l'octroi d'une délégation de compétence de vendre à l'entreprise Sottas SA à Bulle une parcelle d'une surface totale de 16'000 m² dans la zone d'activités de la Longivue pour le prix de CHF 220.00/m².

Un droit de préemption qualifié, à la valeur du prix de vente, d'une durée de 20 ans en faveur de la commune sera inscrit dans l'acte de vente. Le droit de préemption ne pourra plus être exercé une fois la construction achevée et le permis d'occuper obtenu.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président de la commission financière

« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que le prix proposé correspond aux prix de vente pratiqués pour les parcelles voisines. La Promotion économique du canton recommande des prix de vente dans la même fourchette afin de permettre à des entreprises de rester ou s'établir dans le canton.

En conséquence la commission donne un préavis favorable à cet objet et propose au Conseil général de donner au Conseil communal une délégation de compétence pour un montant de CHF 3'520'000.- représentant la vente de 16'000 m² à CHF 220.- à l'entreprise Sottas SA.»

Discussion :

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

Elle demande si lors du dimensionnement des accès routiers, il a été tenu compte d'une entreprise qui allait générer beaucoup de trafic.

M. Jacques Crausaz

Le nombre d'emploi à disposition dans cette zone est difficile à déterminer. Cette zone est desservie par une route de desserte et est connectée à un rond-point, proche de l'autoroute et qui ne devrait pas perturber les villages avoisinants ou les employés qui proviendraient de l'extérieur.

Lors des premiers contacts, l'entreprise avait un tout autre projet de déplacement et se faisait du souci pour les poids-lourds.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Concernant l'accès à cette zone, il est mentionné une route avec un angle à 90 degré. Compte tenu de la longueur des bâtiments et des chaînes de production, la question se pose si les camions ou poids-lourd arriveront à manœuvrer.

M. Jacques Crausaz

Il appartient à l'entreprise de mettre en place l'infrastructure nécessaire. L'entreprise a même l'intention d'avoir une circulation de poids-lourds autour du complexe.

Mme Nadine Berset, Farvagny, à titre personnel

Dans le dossier de présentation, l'entreprise évoque la construction éventuelle d'un parking, elle demande où est prévu le parking.

M. Jacques Crausaz

Le problème du parcage dans ce secteur est lié aux contraintes fixées par le PAD de la zone et devra être résolu par l'entreprise.

L'alternative que l'entreprise peut avoir est la construction d'un parking en sous-sol ou se concerter avec les autres entreprises pour construire ensemble un parking à étage.

Ce point n'est pas lié à la vente, c'est un point à résoudre par l'entreprise.

Décision :

Acceptez-vous l'octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente de 16'000 m2 situés dans la zone d'activité La Longivue à Sottas SA à Bulle ?

L'octroi au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de 16'000 m2 situés dans la zone d'activité La Longivue à Sottas SA à Bulle est accepté à la majorité évidente.

6. Règlement sur le droit de cité communal

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :

Il s'agit de l'un des derniers règlements à harmoniser pour la commune. Le règlement présenté ce soir s'inspire du règlement type, des recommandations des services cantonaux et des règlements existants dans les 5 anciennes communes.

La commission des naturalisations a été consultée et a donné un préavis favorable.

Discussion :

Aucune.

Il n'y a pas d'objection à un vote global du règlement sur le droit de cité communal.

Décision :

Acceptez-vous le règlement sur le droit de cité communal tel que présenté ?

Le règlement sur le droit de cité communal tel que présenté est accepté à l'unanimité.

7. Modification du règlement scolaire communal

Présentation du dossier par M. Fabien Schafer :

Le règlement type a été repris et le Conseil communal a apporté les modifications mineures sur trois points essentiels, soit :

- modifications de terme ;
- inscription de la contribution parentale de CHF 16.-/jour pour les repas ;
- augmentation des montants facturés aux parents lorsque leurs enfants fréquentent une école privée.

La commission des affaires scolaires a donné un préavis favorable.

Discussion :

Discussion générale

Aucune.

Discussion article modifié par article modifié

Article 7

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Si la famille, pour d'autres motifs que la langue, décide de ne pas scolariser les enfants dans notre commune, quelle est la politique de la commune sur les frais imposés aux parents ?

M. Fabien Schafer

Il est traité les demandes des parents qui sur une base strictement volontaire veulent sortir leur enfant du cursus ordinaire pour le mettre dans une école privée.

Si l'enfant est mis dans une école reconnue par l'état ou un déplacement demandé par l'inspecteur, il n'y a aucune charge pour les parents.

M. Léo Bulliard

Dans la commune, des personnes fréquentent l'école Notre Dame à Fribourg pour des questions religieuses. Quels seraient les frais engagés ?

M. Fabien Schafer

A sa connaissance, aucun frais n'est à charge de la commune pour ce cas.

Mme Bernadette Widder, Rossens, à titre personnel

Du fait qu'il y a une grande différence entre les différents montants demandés aux parents, elle demande s'il n'est pas possible d'harmoniser ces montants.

M. Fabien Schafer

Les modifications demandées sont basées sur le règlement type qui prévoit les montants maximums afin de nous laisser une marge de manœuvre pour couvrir les frais effectifs.

Mme Christine Vionnet Caverzasio, Corpataux, à titre personnel

Si l'élève quitte le système scolaire ordinaire sur décision des parents vers une école privé, il n'y a aucun frais pour la commune et le canton, tout est à la charge des parents.

Concernant la différence entre l'école publique et l'école spéciale pour question de langue, les frais sont plus élevés pour cette dernière du fait qu'elle a été construite par une association de communes.

Il n'y a pas d'objection sur un vote d'ensemble des modifications du règlement scolaire communal.

Décision :

Acceptez-vous l'ensemble des modifications présentées ce soir au règlement scolaire communal ?

L'ensemble des modifications présentées ce soir au règlement scolaire communal est accepté à l'unanimité.

8. Réponse du Conseil communal à la proposition de M. Julien Gremaud, pour une majorité du cercle de Farvagny, demandant la possibilité de développement d'une politique communale en matière de parkings communaux (10 octobre 2018)

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal avec la convocation à la séance de ce soir.

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Conformément à la réponse transmise aux conseillers généraux, la commune a confié l'étude en juin 2019 à la société Team+. Cette étude n'est pas encore terminée mais la première phase a déjà donné des éléments permettant de répondre à la proposition.

Dans le rapport qui vous a été transmis figure le rapport de diagnostic qui vérifiait l'occupation des places de parc dans la commune, soit environ 600.

Le comptage a été réalisé sur la semaine y compris le week-end et lors de manifestations.

Lors de certaines manifestations, notamment lors des fêtes religieuses, des problèmes persistent à Vuisternens-en-Ogoz et à Villarlod. Il ressort aussi le problème des voitures « ventouses » stationnées la nuit ou le week-end qui existe dans des limites encore très réduites.

Une question se pose toutefois sur le développement de grands nouveaux quartiers où il pourrait avoir une pression sur ces places de parc publiques.

A court terme, la commune n'interviendra pas avec des mesures restrictives (parcomètre, heures de stationnement, etc.) mais tiendra la situation sous contrôle.

Des problèmes ponctuels existent actuellement à Vuisternens-en-Ogoz avec le parpage de véhicules d'entreprise. Des mesures immédiates seront prises avec des avertissements ou éventuellement l'installation d'un portail avec limitation de la hauteur du véhicule.

Il sera aussi mis en place pour les manifestations religieuses ou autres, d'une directive à distribuer aux organisateurs.

Ce rapport, une fois terminé, sera transmis au Service de la mobilité pour validation et ensuite transmis au Conseil général.

Mme Nadine Berset quitte la séance. Le nombre de personne présent est désormais de 43.

M. Julien Gremaud

« Je tiens d'abord à remercier le Conseil communal pour sa réponse sur la proposition qui avait été déposée en séance d'octobre 2018, bien que le délai d'une année selon l'art. 47 du règlement du Conseil général ait quelque peu été dépassé.

À la lecture de cette réponse, plusieurs questions me viennent à l'esprit :

- *Selon le graphique (page 3 de la réponse), il y a des stationnements « longue durée » : qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce des stationnements de plusieurs heures ou de plusieurs jours ? Toujours selon ce graphique, je remarque qu'il y a tout de même un pourcentage élevé de véhicules privés utilisant nos places de stationnement communales sans qu'il n'y ait de rapport avec une activité communale et/ou une activité d'une société de la Commune (33% de longue durée + 6% d'habitants ventouse + 8% de ventouses + 8% d'habitants pendulaires = 55% ; sans les « longue durée », ce pourcentage tombe à 22%).*

- *Selon la réponse du Conseil communal, les véhicules privés ou d'entreprise qui occupent les parkings publics durant les soirées ou la nuit ne compromettent pas la disponibilité des places de*

parcs pour les commerces, le loisir, les usagers de bâtiments publics ou pour la restauration (page 6).

J'en prends acte. Cependant, à la lecture de la réponse, l'on remarque que les places de stationnement « Cleyettes Sud » à Farvagny, ainsi que les places de stationnement « Centre » à Rossens présentent toutes les deux un taux d'occupation supérieur à 100% dès 19h les jours de semaine.

- Enfin, le Conseil communal ne juge pas nécessaire d'introduire des mesures en l'état. Néanmoins, certaines mesures pourraient être prises comme l'introduction d'une limitation de la durée de stationnement et des avertissements. Pour les manifestations, le Conseil communal publiera des directives et plans spéciaux. J'en prends également acte.

- Reste encore la question des week-ends qui n'est pas abordée dans la réponse mais qui a été étudiée, selon votre présentation de ce jour, dans l'étude globale.

Ma réflexion à la base de la proposition émise en séance d'octobre 2018 visait à rendre attentif le Conseil communal des éventuels problèmes actuels ressentis par la population, mais également des problèmes futurs de stationnement. Comme le dit l'adage : « mieux vaut prévenir que guérir ».

Par ailleurs, mon intervention visait également à pousser la réflexion : est-ce à la Commune de pallier au manque de place induit par la législation cantonale, et, dans une très moindre mesure, par les promoteurs immobiliers ?

Bien que cette question ne semble pas poser de réels problèmes en l'état (à l'exception de certaines places de parc), je me dois de rappeler que plusieurs projets de construction sont à l'étude, et ce, sur quasiment l'ensemble de notre territoire. Ces différents projets, s'ils viennent à terme, exerceront une forte pression sur les places de parc communales vu le fossé qui existe entre la législation actuelle cantonale en matière de place de parc et la situation réelle de notre Commune campagnarde.

Pour finir, je ne peux que prendre acte de la réponse du Conseil communal et de sa décision de ne pas légiférer en l'état. Néanmoins, j'espère que cela sera suivi de près et que nous ne devons pas, d'ici quelques années, réagir en urgence. »

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

La période de longue durée mentionné dans le graphique concerne les voitures ventouses, c'est-à-dire les véhicules stationnés à 5h00 et à 21h00.

Il y a aussi un taux élevé aux Cleyettes mais une alternative se trouve à proximité.

Pour les autres observations, la commune va entreprendre des mesures.

9. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général de M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel, concernant le règlement relatif à la détention et à l'imposition des chiens

M. Gilles Barras a adressé le 20 septembre 2019 une proposition de modification au règlement relatif à la détention et à l'imposition des chiens.

M. Gilles Barras retire sa proposition car selon l'art. 30, al. 3 de la loi cantonale sur la détention des chiens, elle enfreint cette dernière. Il présentera une nouvelle proposition lors de la séance du printemps 2020.

Il estime tout de même un certain laxisme des instances cantonales et plus basse et va se battre contre la loi.

10. Informations du Bureau

Vue d'ensemble des questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal (art. 51bis, 17 al. 2 LCo et 52 RCG), M. Florian Berset

Il s'agit d'un outil de travail qui doit être suivi. Pour ce suivi, il a été rajouté la date de la réception de la réponse et le nom de la conseillère ou du conseiller communal responsable. Elles sont également numérotées, afin de pouvoir le cas échéant les retrouver et y revenir lors d'une séance ou pour une relance. Chaque conseillère et conseiller généraux est invité à y prendre connaissance et le cas échéant de faire des compléments directement auprès du secrétariat.

Rappel est fait au Conseil communal que selon la loi sur les communes, articles 17 alinéa 2 "Le conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée".

La liste sera publiée sur le site Internet de la commune.

Réponse à la demande de M. Hervé Eigenmann du 22 mai 2019, M. Julien Gremaud

En séance du 22 mai 2019, M. Hervé Eigenmann a déposé la demande auprès de notre Bureau d'étudier une injonction au règlement du Conseil général en limitant le temps de parole par intervention d'ordre de grandeur de 10 minutes.

Le Bureau s'est penché sur cette demande et l'a analysée.

- En l'espèce, il ressort des précédentes séances du Conseil général que les interventions de nos élus n'ont jamais été supérieure à la limitation du temps de parole proposée par M. Eigenmann. Bien que certaines interventions excèdent parfois 10 minutes, il s'agit en général d'une présentation.

Force est de constater qu'il a d'ores et déjà été requis du Conseil communal que les interventions de ses membres soient limitées. Ces derniers en ont pris acte et l'ont déjà mis en pratique. Certains objets sont cependant de nature plus importante que d'autres (soit notamment le budget ou les comptes, qui représentent une importante masse de travail), et il est évident qu'une prise de parole supérieure à 10 minutes peut être nécessaire.

- Par ailleurs, le Bureau discutera prochainement d'une modification du règlement de notre Conseil général.

En effet, il est apparu, notamment lors du traitement de cette demande, que les outils à disposition des conseillères et conseillers généraux ne sont pas suffisants. Notamment, notre règlement ne prévoit pas la possibilité de déposer une proposition interne alors que la demande de M. Eigenmann revêt précisément la qualité d'une proposition interne.

- Enfin, notre Conseil général en est encore à ses débuts et il sied de constater que les discussions sont en général brèves. Une limitation du temps de parole telle que proposée par M. Eigenmann péjorerait encore le débat lors de discussions sur des sujets importants.

Pour ces raisons, le Bureau a décidé de ne pas donner de suite à la demande de M. Hervé Eigenmann en l'état.

La réponse convient à M. Hervé Eigenmann.

11. Informations du Conseil communal

Séance d'information au Conseil général – 3 mars 2020, M. Jean-François Charrière

Le Conseil communal prévoit présenter aux membres du Conseil général deux dossiers dans le cadre d'une séance d'information organisée le 3 mars 2020 :

D'une part, l'aménagement de vestiaires et d'une buvette au terrain de football de Rossens. Ce projet, inscrit au plan financier, fera l'objet d'une demande de décision spéciale d'investissement lors de la séance du Conseil général du 2 avril 2020.

D'autre part, l'inventaire des bâtiments communaux. Cet inventaire a été requis par le Conseil général afin de disposer d'une vision globale des bâtiments de la commune et de leur affectation à court et moyen termes. La vente de bâtiments dans le secteur de Le Glèbe est inscrite au plan financier et fera l'objet d'une demande de décision au Conseil général durant l'année 2020.

Séance d'information à la population sur la Politique communale scolaire et extrascolaire, M. Jean-François Charrière

Le 2^{ème} rapport sur la politique communale scolaire et extrascolaire a été mis en consultation. Les remarques déposées ont été analysées. Elles ont fait et feront encore l'objet de réponses circonstanciées. Toutes les remarques et réponses seront transmises aux membres du Conseil général dans le courant de ce mois de décembre.

Des séances d'information à la population seront organisées au début du printemps 2020. En accord avec la commission des affaires scolaires, les dates des 25 et 26 mars 2020 ont été retenues.

Questions du Conseil général – économie dans les déchetteries, M. Jean-François Charrière

Le Conseil communal vous a adressé, le 7 novembre dernier, sa réponse à la question de Gérard Barras, représentant le cercle de Le Glèbe, posée en séance du 22 mai 2019 concernant les économies possibles en lien avec les heures d'ouverture des déchetteries.

Il confirme son souhait de maintien des horaires actuels pour les motifs évoqués dans son message. Le Conseil communal ainsi que le Dicastère se tiennent à votre disposition pour toute question complémentaire.

Proposition du Conseil général – rapport sur le personnel, M. Jean-François Charrière

Répondant à la proposition du 26 juin 2017 du Conseil général, le Conseil communal vous a adressé à mi-novembre son rapport 2018 sur le personnel communal. Les motifs de sa communication tardive vous ont été expliqués dans le message qui l'accompagnait.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

Mérite sportif 2019, Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Le lauréat est Kevin Sciboz, 28 ans, de Farvagny-le-Grand, Ice Cross, patinage de descente extrême. Il s'agit de sa 4^{ème} saison et se trouve top 20 du classement mondial.

La remise du prix se fera ultérieurement.

Démission du chef du Service technique, M. Jean-François Charrière

La commune a enregistré, en fin de semaine passée, la démission de David Thut, chef du Service technique, avec effet au 29 février 2020. M. Thut est engagé au sein de la Commune de Gibloux depuis sa création, soit le 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil communal n'ayant pas siégé cette semaine, il en prendra officiellement acte lors de sa prochaine séance hebdomadaire et décidera des mesures utiles à mettre en place.

En mon nom personnel, je remercie d'ores et déjà David pour le travail accompli dans la création et la direction du Service technique communal.

12. Divers

- M. Jean-Bernard Clerc, Corpataux, à titre personnel

Concernant les zones 30km/h, il se pose la question si toutes ces places d'évitement et ces blocs en ciment à l'entrée et la sortie de zone sont obligatoires. Il espère que les automobilistes, lors de visibilité restreinte, les verront quand même. Il souhaite bon courage au personnel de l'édilité pour déneiger ces zones.

M. Roger Berset

Les places d'évitement ainsi que les portes d'entrée et de sortie de zone 30km/h avec ces blocs en ciment sont conformes aux normes pour valider une zone 30km/h.

Il tient à corriger ses critiques de la veille sur les zones 30km/h et rectifie ses propos en mentionnant que M. Florian Clerc est très satisfait de l'efficacité de la zone 30km/h dans son quartier.

- Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Elle constate que dans la fiche de projet, p. 39 « Réalisation d'une liaison piétonne entre la route de Montena et la route cantonale », il est mentionné qu'elle sera réalisée à partir de 2024.

Lors de l'acceptation de ce projet, M. Roger Berset a affirmé « ...la présélection et le passage piéton se feront en même temps que la réalisation du trottoir en 2019... »

Elle souhaite une explication à une telle différence temporelle dans cette réalisation.

M. Roger Berset

Ce retard est dû au fait que le Service des ponts et chaussées (SPC) va mettre à l'étude la liaison routière de la route cantonale entre Farvagny et Rossens avec aménagement d'un trottoir combiné avec une piste cyclable. La planification des travaux est réalisée par le SPC et la commune n'a pas d'autres choix que d'attendre.

A la présentation du projet, le SPC avait accepté que la commune intervienne pour exécuter les travaux de traversée de la route cantonale et par la suite, ce même service a revu son projet et a refusé que les travaux soient entrepris avant leur projet.

- M. Gilles Barras au nom de la commission de la culture

La commission de la culture est toujours à la recherche d'une personne susceptible de recevoir le prix du mérite culturel de la commune.

- M. Patric Neuhaus, Farvagny, à titre personnel

Il demande d'éviter la construction de dos d'âne dans les futures zone 30km/h.

A cette demande, M. Roger Berset informe qu'aucun dos d'âne n'est prévu dans les futures zones 30km/h du fait qu'il y a la mise en place de rétrécissement de la chaussée.

- M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Il souhaite savoir pourquoi le projet de terrain de football synthétique ne figure plus dans la planification financière 2020-2024, respectivement repoussé au-delà de 2024.

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Pour rappel, un plan financier ne reste pas figé. Le Conseil communal s'est doté d'une vision, d'une stratégie future afin de mettre des priorités dans un souci de contenir la dette communale et d'étaler les investissements dans le temps.

Actuellement, la priorité pour le football est la construction des vestiaires à Rossens. Le projet du terrain synthétique n'est pas éliminé mais le Conseil communal n'envisage pas de le créer tout de suite.

Bien sûr qu'à court terme existent des conflits d'utilisation des salles de sports entre les différentes sociétés. Dans une première mesure, la commune loue, durant la période hivernale, les salles de sport du CO afin que les entraînements des footballeurs se poursuivent.

De plus amples informations seront données lors de la séance d'information au mois de mars 2020.

M. Julien Gremaud

« Je prends acte de votre réponse, Mme la Conseillère communale, et je me permets de garder la parole encore quelques minutes.

Vu votre réponse, je dépose à titre personnel une proposition au sens de l'art. 47 de notre règlement du Conseil général.

Dans le « plan financier 2020-2024 – Fiches projets », je remarque avec stupeur que le terrain de football synthétique est prévu « au-delà de 2024 ». Or, ce projet a été discuté avec les différents clubs de football de notre Commune dès l'année 2017, si ce n'est pas avant. D'ailleurs, dans les différents plans financiers précédents, il était prévu le commencement dudit projet pour l'année 2020 déjà.

Les clubs de football sis sur notre Commune ont appris cette mise au placard avec un étonnement certain, puisque des discussions ont actuellement lieu ; d'une part entre eux afin d'émettre des propositions sur l'organisation et la localisation dudit terrain ; d'autre part avec les autorités communales. Ils avaient ainsi bon espoir qu'au moins un crédit d'étude soit voté en 2020.

Il sied de rappeler que les trois clubs de football de notre Commune permettent à des centaines de jeunes et d'adultes de notre Commune de se dépenser, de se rencontrer et de s'occuper. Une politique communale en faveur des jeunes et des activités qui leur sont proposées n'a pas que des bienfaits au niveau de leur forme physique, mais également sur la société en général.

L'évolution du football actuel veut que les championnats reprennent toujours de plus en plus tôt – il est devenu obligatoire pour une équipe de football de commencer à s'entraîner en salle lors de la période hivernale. Là se pose un autre problème, bien connu de nos clubs de volley, d'athlétisme, de basketball et d'autres sports qui se déroulent en salle. Les salles de sport communales sont très chargées, et il n'est pas évident de trouver des périodes de libre.

Ainsi, le projet d'un terrain synthétique n'était pas seulement nécessaire à l'épanouissement de nos trois clubs de football dans les plus hautes ligue au niveau des actifs, respectivement dans les meilleures ligue de juniors, mais également utile et bienvenu pour toutes les sociétés de sport qui ont besoin de nos salles durant la période hivernale notamment. J'osais également espérer que ce projet intégrerait d'autres installations sportives extérieures, telles que celles qui pourraient être utilisées par le club athlétique, qui sont actuellement dans un état de vétusté important à Farvagny.

Je ne vais pas m'étaler plus longtemps sur les bienfaits d'un terrain synthétique au sein de notre Commune, parce que d'innombrables autres avantages pourraient être cités. Je vous les présenterai en temps utile. Je souhaite cependant rappeler au Conseil communal que la vie de notre Commune passe par l'activité de nos sociétés ; après une fusion telle que la nôtre, il est primordial pour la vie de nos villages que les sociétés qui composent leur tissu social soient soutenues. Dans le cas de ce

projet de longue date, je ne peux que constater que l'importance des sociétés sportives – les clubs de football en premier lieu, mais également toutes les sociétés que j'ai citées et celles que j'ai certainement oubliées – a été clairement et simplement mise de côté.

Pour conclure et résumer, je dépose la proposition suivante :

« Le Conseil communal prépare et fait voter au Conseil général un projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gubloux. »

Le président prend note de cette proposition qui sera traitée par le Bureau.

La parole n'étant plus demandée, le président adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, au personnel communal et à ses collègues du Bureau et leur souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h15.

Approuvé, le

24.5.2020

La Secrétaire



Nadia Galley

Le Président



Florian Berset